

Rapports requis en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Année 2024-2025

Personne-ressource :

Madame Wendy Therrien
Directrice de cabinet et vice-rectrice adjointe
Cabinet du recteur

Téléphone : 819-821-8280
Courriel : wendy.therrien@USherbrooke.ca



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

TABLE DES MATIÈRES

États financiers 2024-2025.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
Système d'information financière universitaire (SIFU).....	12
États du traitement 2024-2025	47
Formulaire de déclaration – état de traitement, incluant les notes complémentaires.....	48
Rapport sur la performance 2024-2025.....	70
Grille des indicateurs	71
Mesures prises pour l'encadrement des étudiants.....	75
Mesures phares d'encadrement des étudiants.....	75
Autres mesures d'encadrement des étudiants	79
Programme d'activités de recherche	81
Principales orientations de recherche	81
Réalizations marquantes sur le plan de la recherche.....	85
Rapport sur les perspectives de développement.....	89
Priorités de développement	90
Orientations en lien avec la politique québécoise de financement des universités	94
Plan stratégique <i>Oser l'expérience</i> – 2022-2025.....	97



États financiers 2024-2025

Rapport de l'auditeur indépendant (p. 2)

Système d'information financière universitaire (SIFU) (p. 12)

Rapport de mission de procédures convenues à l'égard de l'information financière

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Au ministère de l'Enseignement supérieur

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Enseignement supérieur à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12a et aux comptes 402, 403, 404, 406 et 409 du Système d'information financière des universités (SIFU) 2024-2025 de l'Université de Sherbrooke (ci-après l'« université ») est conforme aux états financiers audités de l'université. Il est possible que ce rapport ne puisse se prêter à un usage autre.

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

L'université a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

L'université est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec l'université ainsi que la communication des constatations dans un rapport, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures décrites en annexe, qui ont été convenues avec l'université à l'égard du SIFU. Les constatations résultant de la mise en œuvre des procédures convenues figurent également en annexe du présent rapport.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Sherbrooke
Le 14 octobre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122686

ANNEXE – PROCÉDURES CONVENUES ET CONSTATATIONS PORTANT SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

N°	Postes	Procédures	Constatations
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	Obtenir le plus récent SIFU de l'université.	
		Compléter l'outil interactif « Formulaire_Explication des écarts » (format Excel).	
		À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart matériel non expliqué.

		<p>À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ».</p> <p>Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</p>	Aucun écart matériel non expliqué.
		<p>À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</p>	Aucun écart matériel non expliqué.
		<p>Une capture d'écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance SIFU – EF » doit être jointe aux conclusions du professionnel en exercice.</p>	Voir tableaux de concordance joints.

2	Concordance entre les annexes 12 et 12a du SIFU (sous-section 4.2 du mandat)	Volet 1 Retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12a aux résolutions qui auront été fournies au préalable par l'université.	Aucun écart relevé.
		Dans le cas où des montants ne sont corroborés par aucune résolution, demander, pour chacun de ces montants, une confirmation signée du responsable des ressources financières quant à la nature et à l'utilisation des sommes. Inscrire aux constatations sur les procédures convenues le nombre de confirmations signées obtenues de l'université et les annexer au rapport.	N/A les montants ont été corroborés par les résolutions.
		Volet 2 Comparer le total à la ligne 17 de la colonne 6 de l'annexe 12a avec le total à la ligne 7 de la colonne 6 de l'annexe 12.	Aucun écart relevé.
		Comparer le total à la ligne 23 de la colonne 6 de l'annexe 12a avec le total à la ligne 12 de la colonne 1 de l'annexe 12.	Aucun écart relevé.
		Advenant un écart entre les annexes 12 et 12a, et que l'écart n'est pas dû au fait que l'annexe 12a indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$, faire corriger ces annexes par l'université. Consigner aux constatations sur les procédures convenues les corrections effectuées ou les écarts relevés.	Aucun écart relevé.
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat)	Obtenir de l'université les listes des montants par étudiant présentés aux comptes 402 et 404.	

		Recalculer le total des listes et comparer ces totaux avec les montants aux comptes 402 et 404 respectivement. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Un écart entre le détail des listes et les montants des comptes 402 et 404 de 800 313 \$ a été relevé. Cet écart correspond aux montants discrétionnaires additionnels pouvant être exigés des étudiants internationaux soumis au forfaitaire international, lequel a été reclassé au compte 413.
		À partir de ces listes, sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant international (aussi appelé « étudiant étranger ») de la sous-section 4.3.1.	Aucun cas de non-concordance relevé
		Retracer la facture de l'étudiant international émise par l'université et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice et recalculer le montant excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires.	Notre sélection comportait 7 étudiants faisant encore partie du volet réglementé et 3 étudiants ayant entamé des études à compter de l'automne 2024 faisant partie du volet déréglementé et soumis au nouveau montant de forfaitaire de 608,97 \$. Pour les étudiants faisant partie du volet réglementé, le montant en sus excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires respecte le maximum de 10 % du montant forfaitaire. Pour les 3 étudiants faisant partie du volet déréglementé, le montant sélectionné à partir du total des comptes 402 et 404 comprend également les montants discrétionnaires pouvant être exigés aux étudiants internationaux soumis au forfaitaire international présenté au compte 413. Pour valider le total aux comptes 402 et 404 pour ces étudiants, nous avons obtenu la grille de facturation de l'université et validé que le total des comptes 402 et 404 pour ces étudiants avant reclassement

			du montant discrétionnaire est en accord avec la grille de facturation. De plus, nous avons obtenu la procédure de reclassement du montant de 800 313 \$ suivie par l'université et pu relever que, dans les comptes 402-404, c'est effectivement seulement le montant forfaitaire de 608,97 \$ qui est présenté pour l'ensemble des étudiants soumis à cette nouvelle tarification.
		Comparer les montants (excédant le seuil) ainsi recalculés aux montants apparaissant aux listes des comptes 402 et 404 respectivement.	Aucun écart relevé
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée.
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants canadiens non résidents du Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)	Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte 403.	
		Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte 403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé.
		Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non résident du Québec.	Aucun cas de non-concordance relevé.
		Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires.	Aucun écart relevé.

		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte 403.	Aucun écart relevé.
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée.
3	Inscription des montants forfaitaires au tarif majoré des étudiants canadiens non résidents du Québec (sous-section 4.3.3 du mandat)	Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte 409.	Aucun montant n'est présenté au compte 409. Cependant, l'université compte un programme anglophone avec un seul étudiant ayant débuté ce programme à l'automne 2024 dont les droits de scolarité s'élèvent à 626 \$ qui sont présentés dans le compte 403.
		Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte 409. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	
		Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non résident du Québec	
		Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés au cours de l'exercice.	
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte 409 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	

		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué	
3	Inscription des droits de scolarité des étudiants déréglés (sous-section 4.3.4 du mandat)	Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte 406.	
		Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte 406. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé.
		Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant déréglé.	Aucun cas de non-concordance relevé.
		Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés au cours de l'exercice.	Aucun écart relevé.
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte 406 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé.
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée.

Tableaux de concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités
Université de Sherbrooke
2024-2025

Actualiser 

Sommaire des écarts rapportés							32 écarts rapportés
							0\$ restants à expliquer
							-106055 \$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	884	400	223	-	-	932
	Actifs à long terme	350	-	(114)	-	-	236
	Total Actifs	1 234	400	109	-	-	1 168
	Passif à court terme	944	15 165 599	273	-	-	15 166 241
	Passif à long terme	(573)	(15 165 199)	(276)	-	-	(15 166 048)
	Total Passifs	371	400	(3)	-	-	193
2	Solde de fonds	863	-	112	-	-	975
	Bilan Net	-	-	-	-	-	-
3	Total des produits	1 400 856	(9 447 384)	578	-	-	(8 045 950)
	Total des charges	1 400 516	(9 447 384)	860	-	-	(8 046 008)
	Excédents	340	-	(281)	-	-	58
4	Soldes à la fin de l'exercice	863	-	112	-	-	975

Tous les écarts ont été rapportés

Sommaire des écarts expliqués							10 écarts expliqués
							0\$ restants à expliquer
							-106055 \$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	Total Actifs	-	-	-	-	-	-
	Passif à court terme	-	(15 164 905)	-	-	-	(15 164 905)
	Passif à long terme	-	15 164 905	-	-	-	15 164 905
	Total Passifs	-	-	-	-	-	-
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	Bilan Net	-	-	-	-	-	-
3	Total des produits	(1 400 598)	9 447 256	-	-	-	8 046 658
	Total des charges	(1 400 598)	9 447 256	-	-	-	8 046 658
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	Soldes à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été expliqués

**Systeme d'information financière des universités
2024-2025**

Uuuuuuu

Responsable des ressources financières

15 octobre 2025

Date

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11: REDRESSEMENTS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20
ANNEXE 21: SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE	21
ANNEXE 22A: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- GOUVERNEMENT DU CANADA	22A
ANNEXE 22B: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	22B
ANNEXE 22C: CONTINUITÉ DES APPORTS ET DES PRODUITS REPORTÉS- AUTRES SOURCES	22C
ANNEXE 23 : PRODUITS DES ENTITÉS SUBVENTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA PAR FONDS	23
ANNEXE 24 : CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- MES	24

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	50 157 085	-	-	-	-		50 157 085	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-		-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-		-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	35 582 077	---	---	---	---		35 582 077	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 413 233	---	---	---	---		3 413 233	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	18 386 135	142 407 598	71 771 223	-	-		232 564 955	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-		-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	109 077 575	0	-	-	(109 077 575)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	11 077 389	298 227	-	-	-		11 375 616	10
11	Stocks (075)	s/o	826 965	-	---	-	-		826 965	11
Total de l'actif court terme			119 442 884	251 783 480	71 771 223	-	-	(109 077 575)	333 919 932	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	190 293	-	-	-	-		190 293	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	233 546 044	-	-		233 546 044	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-		-	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	-	-	-	-	-		-	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	-	-	-	-		0	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	958 940 473	---	---		958 940 473	17
18	Logiciel-service (106)	s/o	---	---	1 377 369	---	---		1 377 369	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	132 318 057	-	-	-	-		132 318 057	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		-	20
21	TOTAL DE L'ACTIF		251 951 234	251 783 400	1 265 635 109	-	-	(109 077 575)	1 660 292 168	21

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	19 566 098	-	-	-	19 566 098	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	274 032	-	-	-	274 032	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	-	---	---	---	---	-	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	50 577 919	-	---	-	-	50 577 919	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	57 068 283	290 694	3 040 948	-	-	60 399 925	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	8 482 756	-	---	---	-	8 482 756	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	15 164 905	-	-	-	15 164 905	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	37 497 607	-	-	37 497 607	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	54 143 987	-	54 933 588	-	(109 077 575)	-	32
	Total du passif à court terme		170 272 944	15 455 599	115 312 273	-	(109 077 575)	191 963 241	
Passif à long terme									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	-	-	-	-	-	-	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	1 239 427	-	362 162 469	-	-	363 401 896	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	---	236 327 801	693 391 256	---	---	929 719 057	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	38
39	TOTAL DU PASSIF		171 512 371	251 783 400	1 170 865 997	-	(109 077 575)	1 485 084 193	39
SOLEDÉS DE FONDS¹									
40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	49 147 637	-	-	-	-	49 147 637	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF et AF)	s/o	31 291 226	---	---	---	-	31 291 226	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	---	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	94 769 112	---	---	94 769 112	45
46	TOTAL DES SOLEDÉS DE FONDS		80 438 863	-	94 769 112	-	-	175 207 975	46
47	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLEDÉS DE FONDS		251 951 234	251 783 400	1 265 635 109	-	(109 077 575)	1 660 292 168	47

Note 1: Les montants de ce tableau correspondant au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotations (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/n	58 402 291	---	---	---	---	58 402 291	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	8 515 124	---	---	---	---	8 515 124	2
3	Montants forfaitaires en tarif préférentiel des étudiants canadiens non-résidents du Québec (403)	s/o	1 006 958	---	---	---	---	1 006 958	3
4	Montants supplémentaires facturés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10 % du forfaitaire international) (404)	s/o	431 140	---	---	---	---	431 140	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérogatoires (405)	s/o	5 848 419	---	---	---	---	5 848 419	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes autorisés et donnant droit à des crédits (407)	s/o	1 772 997	---	---	---	---	1 772 997	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non créditées (408)	s/n	8 577 161	---	---	---	---	8 577 161	7
8	Montants forfaitaires en tarif majoré des étudiants canadiens non-résidents du Québec (409)	s/o	-	---	---	---	---	-	8
9	Montants discrétionnaires additionnels pouvant être exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec soumis au forfaitaire majoré (412)	s/o	-	---	---	---	---	-	9
10	Montants discrétionnaires additionnels pouvant être exigés des étudiants internationaux soumis au forfaitaire international (413)	s/o	800 313	---	---	---	---	800 313	10
11	Frais institutionnels obligatoires (310) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	23 240 826	---	---	---	---	23 240 826	11
12	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	770 307	---	---	---	---	770 307	12
13	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		189 365 538	-	-	-	-	189 365 538	13
14	Subventions du Ministère (515)	Annexe 6	405 029 171	14 453 272	-	---	---	419 482 443	14
15	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/n	1 024 186	49 793 189	9 518 805	-	-	60 336 180	15
16	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/n	9 246 387	65 732 112	-	-	-	74 978 499	16
17	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	10 201 793	14 902 058	-	-	-	25 103 851	17
18	Contributives du régime social aux contribuables de FQIQ (520) Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:	s/o	---	---	---	---	---	-	18
19	Ministère (530)	s/n	---	---	20 922 134	---	---	20 922 134	19
20	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	7 654 345	---	---	7 654 345	20
21	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/n	---	---	3 324 947	---	---	3 324 947	21
22	Autres (533)	s/o	---	---	14 720 636	---	---	14 720 636	22
23	TOTAL DES SUBVENTIONS		425 591 537	144 898 638	56 149 864	-	-	626 523 833	23
24	Intérêts et dividendes (435)	s/o	1 610 513	-	-	-	-	1 610 513	24
25	Intérêts sur les avances intermédiaires (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	25
26	Produits provenant de fonds de dotations (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	26
27	Produits provenant d'une fondation (446)	s/n	30 000	13 924 790	307 712	-	-	14 262 502	27
28	Produits non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	2 925 204	100 931 441	-	-	-	103 856 645	28
29	Gains sur vente de placements (526)	s/n	-	-	-	-	-	-	29
30	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	---	---	---	-	30
31	Recouvrement et transfert des coûts indirects (465, 471, 865, 866)	s/n	9 447 256	(9 447 256)	---	---	---	-	31
32	Ventes externes (460)	s/o	43 487 288	3 011	0	---	-	43 490 299	32
33	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	15 078 521	-	-	-	-	15 078 521	33
34	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		72 578 782	105 411 985	347 712	-	-	178 298 479	34
35	TOTAL DES PRODUITS		607 445 856	250 292 616	56 448 578	-	-	914 187 050	35

de l'exercice terminé le 30 avril 2025

en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Masse salariale								1
2	Direction	s/o	33 381 838	1 406 770	---	---		34 788 609	2
3	Gérance	s/o	2 330 129	-	---	---		2 330 129	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	126 326 673	57 580 883	---	---		183 907 556	4
5	Chargés de cours	s/o	50 746 648	1 324 270	---	---		52 070 918	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	10 230 818	39 714 912	---	---		49 945 731	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	5 641 001	8 846 294	---	---		14 487 296	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	74 190 241	6 556 911	---	---		80 747 152	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	26 510 052	3 763 121	---	---		30 273 174	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	32 696 505	1 173 778	---	---		33 870 283	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	11 981 663	460 685	---	---		12 442 347	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	75 030 395	25 605 816	---	---		100 636 211	12
13	Versation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	928 987	-	---	---		928 987	13
14	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX		480 814 950	146 431 442	-	-		626 446 392	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(2 701 500)	---	---	---		(2 701 500)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	787 727	3 195	---	---		790 923	16
17	Stipendiaires postdoctoraux (706)	s/o	355 239	5 403 105	---	---		5 758 344	17
18	Formations et perfectionnement (710)	s/o	2 016 456	156 180	---	---		2 172 637	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	10 917 451	9 501 698	---	---		20 419 149	19
20	Bourses (735)	s/o	5 359 989	42 028 695	---	---		47 388 684	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	18 008 411	18 791 622	(5 794)	-		36 794 240	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	14 880 025	11 543 783	---	---		26 423 807	22
23	Croûtes des marchandises vendues (755)	s/o	711 546	364	---	---		711 910	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	35 085 747	12 175 788	-	---		47 261 535	24
25	Volumes et périodiques (790)	s/o	6 855 315	90 726	---	---		6 946 041	25
26	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	11 921 176	657 540	(0)	---		12 578 716	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	4 416 885	1 051 144	---	---		5 468 029	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	1 469 775	167 314	---	---		1 637 089	28
29	Charges relatives à l'immobilier (867)	s/o	---	---	-	---		-	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	---	---	-	---		-	30
31	Biais sous le seuil de capitalisation (892)	Note#9 (annexe 20)	1 861 724	2 280 714	694 069	---		4 836 506	31
32	Biais de nature non capitalisable (893)	Note#9 (annexe 20)	-	1 872	548 376	---		550 248	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	1 415 428	12	15 120 552	-		16 535 992	33
34	Intérêts relatifs aux avances inter-fonds (853)	s/o	---	---	-	---		-	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---		-	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	58 232 164	---		58 232 164	36
37	Amortissement d'un actif incorporel logiciel (896)	s/o	---	---	72 493	---		72 493	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	9 819 380	7 421	-	-		9 826 801	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		123 180 774	103 861 174	74 661 860	-		301 703 807	39
40	Ventes internes (878) ¹	s/o	(5 498 444)	-	---	---		(5 498 444)	40
41	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 868, 873, 894, 895)	s/o	5 498 444	-	-	-		5 498 444	41
42	Gains et pertes latents (879)	s/o	949 793	-	-	-		949 793	42
43	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents		124 130 567	103 861 174	74 661 860	-		302 653 600	43
44	TOTAL DES CHARGES		574 145 516	250 292 616	74 661 860	-		899 099 992	44
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS									
45	PAR RAPPORT AUX CHARGES		33 300 340	-	(18 213 281)	-		15 087 059	45

Note : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note : Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 40 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 41.

Université de Sherbrooke
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2025
en \$

Page 4

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(21 269 245)	-	81 347 616	-	-	-	60 078 371	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-	-	2
3	Solde de fonds redressé	(21 269 245)	-	81 347 616	-	-	-	60 078 371	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	607 445 856	250 292 616	56 448 578	-	-	914 187 050	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	574 145 516	250 292 616	74 661 860	-	-	899 099 992	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		33 300 340	-	(18 213 281)	-	-	15 087 058	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	99 726 300	---	---	---	---	99 726 300	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	316 245	-	-	316 245	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	-	31 318 532	-	-	31 318 532	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	31 318 532	-	-	-	-	31 318 532	11
12	Sous-total		101 708 108	-	13 421 496	-	-	115 129 603	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		80 438 863	-	94 769 112	-	-	175 207 975	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS ²									
14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	49 147 637	-	-	-	-	49 147 637	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	---	---	-	15
16	Non grevé d'affectation (FF et AF)	s/o	31 291 226	---	---	---	---	31 291 226	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	---	---	-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	94 769 112	---	---	94 769 112	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		80 438 863	-	94 769 112	-	-	175 207 975	20

Note : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note : Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice. Ces montants doivent être saisis manuellement.

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administrations)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Soutien institutionnel (travaux et bâtiments)	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	58 402 291	---	-	-	---	---	---	58 402 291	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	8 515 124	---	---	---	---	8 515 124	2
3 Montants forfaitaires au tarif préférentiel des étudiants canadiens non-résidents du Québec (403)	---	---	1 006 958	---	---	---	---	1 006 958	3
4 Montants supplémentaires facturés aux étudiants internationaux (10 % du forfaitaire international) (404)	---	---	431 140	---	---	---	---	431 140	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérogants (406)	-	---	5 848 419	-	---	---	---	5 848 419	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes autofinancés et donnant droit à des crédits (407)	1 052 511	---	720 487	-	---	---	---	1 772 997	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non créditées (408)	750	---	-	8 576 412	---	---	---	8 577 161	7
8 Montants forfaitaires au tarif majoré des étudiants canadiens non-résidents du Québec (409)	-	---	-	-	---	---	---	-	8
9 Montants discrétionnaires additionnels pourvus être exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec soumis au forfaitaire majoré (412)	-	---	-	-	---	---	---	-	9
10 Montants discrétionnaires additionnels pourvus être exigés des étudiants internationaux soumis au forfaitaire international (413)	-	---	800 313	-	---	---	---	800 313	10
11 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	4 592 524	-	10 532 259	4 500	8 111 544	-	-	23 240 826	11
12 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	387 118	61 620	303 387	7 855	2 585	7 741	-	770 307	12
13 Total des produits provenant des étudiants	64 435 193	61 620	28 158 088	8 588 766	8 114 129	7 741	-	109 365 538	13
14 Subventions du Ministère (515)	-	-	405 029 171	-	-	---	-	405 029 171	14
15 Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	365 214	-	6 577	-	652 395	-	-	1 024 186	15
16 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	27 064	-	9 136 323	-	83 000	-	-	9 246 387	16
17 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	9 903 937	-	277 142	-	20 714	-	-	10 201 793	17
18 Total des subventions	10 296 215	-	414 449 212	-	756 109	-	-	425 501 537	18
19 Intérêts et dividendes (435)	---	---	1 602 609	-	-	7 904	---	1 610 513	19
20 Intérêts sur les avances interfinancées (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	20
21 Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	---	-	21
22 Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	30 000	-	-	-	-	30 000	22
23 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	2 502 522	-	2 250	37 003	367 093	-	16 336	2 925 204	23
24 Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	24
25 Recouvrement des coûts indirects (465, 471)	170 362	-	9 276 894	-	-	-	---	9 447 256	25
26 Ventes externes (460)	7 951 966	864 648	3 710 477	389 284	9 483 393	20 201 463	886 037	43 487 288	26
27 Autres produits (466, 470)	1 431 224	773 123	7 689 621	124 450	1 694 875	3 011 134	354 094	15 878 511	27
28 Total des produits autres	12 056 074	1 637 771	22 311 850	550 737	11 545 361	23 120 501	1 256 487	72 578 782	28
29 TOTAL DES PRODUITS	86 787 483	1 699 391	464 919 151	9 139 503	20 415 599	23 228 242	1 256 487	607 445 856	29

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2025
en \$

Annexe 2

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administration)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	
1	1								1
2	17 267 244	2 999 590	9 799 498	120 119	1 548 922	205 581	1 440 885	33 381 838	2
3	301 958	100 320	900	-	220 144	227 845	1 478 962	2 330 129	3
4	125 955 602	-	257 260	113 811	-	-	-	126 326 673	4
5	50 722 983	-	(11 262)	34 928	-	-	-	50 746 648	5
6	8 861 199	273	20 302	1 077 844	261 664	-	9 535	10 230 818	6
7	3 145 376	288 647	653 141	24 278	1 445 926	9 895	73 738	6 641 801	7
8	36 164 647	10 455 379	18 946 712	1 022 632	5 215 857	136 276	2 248 728	74 190 241	8
9	10 277 006	8 020 737	3 400 670	450 470	1 056 197	414 205	2 890 768	26 510 852	9
10	20 035 682	1 753 327	7 300 071	984 644	1 854 634	279 048	489 098	32 696 505	10
11	1 243 159	259 813	141 488	301	1 609 575	1 754 319	6 973 008	11 981 663	11
12	53 040 914	5 649 502	8 844 852	709 428	2 642 775	265 032	3 897 890	75 850 295	12
13	496 492	42 965	293 585	(33 783)	130 936	(24 715)	23 506	928 987	13
14	327 512 261	29 570 553	49 647 218	4 504 672	15 986 641	3 267 484	19 526 119	450 014 950	14
15	-	-	(2 701 500)	-	-	-	-	(2 701 500)	15
16	787 727	-	-	-	-	-	-	787 727	16
17	355 239	-	-	-	-	-	-	355 239	17
18	1 055 148	136 157	679 616	22 624	74 517	30 346	18 247	2 816 456	18
19	6 402 968	57 810	1 336 606	306 004	2 751 420	(2 737)	65 380	10 917 451	19
20	5 000 777	267	305 464	7 747	8 635	36 100	-	5 359 989	20
21	10 114 851	218 014	2 264 349	70 366	272 156	4 981 376	86 698	18 808 411	21
22	4 905 561	5 860 603	1 113 942	181 525	571 722	80 854	2 165 818	14 880 825	22
23	122 635	8 987	2 092	228 557	349 133	-	141	711 546	23
24	6 458 574	4 390 840	6 901 351	1 734 679	5 103 207	1 682 695	8 814 402	35 885 747	24
25	396 565	6 327 519	10 584	113 767	4 928	-	2 151	6 855 215	25
26	602 891	73 434	4 364	4 307	131 825	317 259	10 787 097	11 921 176	26
27	227 560	35 675	180 640	194 291	95 341	4 508	3 678 871	4 416 985	27
28	255 238	37 207	745 747	980	88 669	19 971	320 564	1 469 775	28
29	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30	1 075 200	303 447	139 715	14 175	149 736	49 917	129 534	1 861 724	30
31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32	40 861	4 899	753 215	144 431	268 518	203 124	380	1 415 428	32
33	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	567 498	2 686	1 003 845	1 027 277	8 127	7 202 690	7 257	9 819 380	34
35	38 369 093	17 457 545	12 742 630	4 050 730	9 877 735	14 606 101	26 076 940	123 180 774	35
36	(92 481)	(96 697)	(61 069)	(21 636)	(341 031)	(102 766)	(4 782 764)	(5 498 444)	36
37	401 332	20 121	164 073	42 382	2 441 539	2 388 670	40 307	5 439 444	37
38	-	-	949 793	-	-	-	-	949 793	38
39	38 677 944	17 380 969	13 795 437	4 071 475	11 978 263	16 892 005	21 334 483	124 130 567	39
40	366 190 205	46 951 523	63 442 645	8 576 148	27 964 904	20 159 490	40 860 602	574 145 516	40

Université de Sherbrooke
 Produits par fonction - Fonds avec restrictions
 de l'exercice terminé le 30 avril 2025
 en \$

Annexe 3

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administration)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	Total des produits provenant des étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Subvention du Ministère (515)	12 176 754	-	-	607 885	1 668 633	-	-	14 453 272	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	47 977 610	-	-	1 815 579	-	-	-	49 793 189	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (413, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	65 168 894	-	-	563 218	-	-	-	65 732 112	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	14 584 127	-	-	317 931	-	-	-	14 902 058	6
7	Total des subventions	139 907 385	-	-	3 304 612	1 668 633	-	-	144 880 630	7
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Intérêts sur les avances interfinancées (440)	-	-	-	-	-	-	-	-	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	9 491 920	5 222	6 552	1 752 679	2 668 418	-	-	13 924 790	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	99 920 629	-	-	887 096	123 716	-	-	100 931 441	12
13	Gains sur vente de placements (526)	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	Transfert de coûts indirects (865, 866)	(9 112 725)	-	-	(334 531)	-	-	-	(9 447 256)	14
15	Ventes externes (460)	3 011	-	-	-	-	-	-	3 011	15
16	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	16
17	Total des produits autres	100 302 834	5 222	6 552	2 305 244	2 792 133	-	-	105 411 985	17
18	TOTAL DES PRODUITS	240 210 220	5 222	6 552	5 609 856	4 460 767	-	-	250 292 616	18

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2025
en \$

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administration)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	
1	1								1
2	1 318 475	-	-	88 295	-	-	-	1 406 770	2
3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	57 395 798	-	-	185 086	-	-	-	57 580 883	4
5	1 127 856	-	-	196 414	-	-	-	1 324 270	5
6	39 226 872	-	75	487 766	200	-	-	39 714 912	6
7	8 220 373	5 222	-	470 940	149 760	-	-	8 846 294	7
8	5 522 836	-	-	721 570	312 705	-	-	6 556 911	8
9	3 645 810	-	-	117 311	-	-	-	3 763 121	9
10	984 601	-	-	64 800	124 377	-	-	1 173 778	10
11	460 685	-	-	-	-	-	-	460 685	11
12	25 147 315	-	552	353 498	102 452	-	-	25 603 816	12
13	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	143 050 621	5 222	627	2 685 480	689 493	-	-	146 431 442	14
15	3 196	-	-	-	-	-	-	3 196	15
16	5 403 105	-	-	-	-	-	-	5 403 105	16
17	147 429	-	-	-	8 751	-	-	156 180	17
18	7 906 309	-	-	996 321	689 067	-	-	9 591 697	18
19	39 007 508	-	-	190 676	2 830 510	-	-	42 028 694	19
20	18 154 087	-	-	524 017	113 519	-	-	18 791 622	20
21	10 928 539	-	-	549 476	64 767	-	-	11 542 782	21
22	15	-	-	-	349	-	-	364	22
23	11 665 181	-	-	443 615	66 993	-	-	12 175 789	23
24	69 983	-	-	14 145	6 598	-	-	90 726	24
25	530 526	-	-	127 015	-	-	-	657 540	25
26	992 161	-	-	27 735	32 248	-	-	1 052 144	26
27	138 911	-	-	12 000	16 403	-	-	167 314	27
28	-	-	-	-	-	-	-	-	28
29	2 211 141	-	-	47 304	22 068	-	-	2 280 513	29
30	-	-	-	1 872	-	-	-	1 872	30
31	12	-	-	-	-	-	-	12	31
32	-	-	-	-	-	-	-	-	32
33	1 496	-	5 925	-	-	-	-	7 421	33
34	97 159 599	-	5 925	2 924 376	3 771 273	-	-	103 861 174	34
35	-	-	-	-	-	-	-	-	35
36	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38	97 159 599	-	5 925	2 924 376	3 771 273	-	-	103 861 174	38
39	240 210 220	5 222	6 552	5 609 856	4 460 767	-	-	250 292 616	39

Université de Sherbrooke
Produits reportés
Exercice 2024-2025
en \$

Annexe 7

		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
		1	2	3	4	5
1	Droits de scolarité institutionnels (trimestre été)	3 970 668		s.o.	s.o.	
2	Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)			s.o.	s.o.	
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)			s.o.	s.o.	
4	Activité de recherche			s.o.	s.o.	
5	Salaires différés	592 102		s.o.	s.o.	
6	Centre de formation continue	629 286		s.o.	s.o.	
7	Autres subventions	460 502		s.o.	s.o.	
8	Résidences - Dépôt de réservation	134 314		s.o.	s.o.	
9	Crédits d'impression	166 227		s.o.	s.o.	
10	Fonds de transport	45 851		s.o.	s.o.	
11	Centre culturel - Spectacle	1 692 530		s.o.	s.o.	
12	Centre de l'activité physique - Inscriptions trimestre d'été	600 003		s.o.	s.o.	
13	Revenus différés terrain Z	89 172		s.o.	s.o.	
14	Prêt de service	25 721		s.o.	s.o.	
15	Revenus perçus d'avance pour voyages étudiants	3 817		s.o.	s.o.	
16	Protocole entre universités			s.o.	s.o.	
17	Autres	72 563		s.o.	s.o.	
18				s.o.	s.o.	
19				s.o.	s.o.	
Total		8 482 756	-	s.o.	s.o.	-

Université de Sherbrooke
Affectations internes des soldes de fonds
Exercice 2024-2025
 en \$

Annexe 8

Nature de l'affectation (Seuil de signification de 50 000\$)		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation - Capital	Fonds de dotation - Produits nets non distribués	Autres fonds
		1	2	3	4	5	6
1	Appui à l'enseignement	612 582					
2	Appui à la recherche	36 547 257					
3	Appui au développement des ressources humaines	7 834					
4	Appui facultaire	76 314					
5	Appui à des projets spécifiques	1 390 547					
6	Perfectionnement	396 841					
7	Programmes d'aide aux employés	61 190					
8	Fonds d'éducation continue	10 055 072					
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28	Montant en bas du seuil de 50 000 \$						
29							
30	Total des affectations des soldes de fonds	49 147 637	-	-	-	-	-

Université de Sherbrooke
 Détail Autres actifs - Autres passifs
 Exercice 2024-2025
 en \$

Annexe 9

Seuil de signification de 50 000\$

#	Autres actifs	Informations additionnelles sur les autres actifs				
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1	Instruments financiers dérivés					
2	Actions de sociétés fermées	778 590				
3	Participation dans une société en commandite	1 000 000				
4	Placement coté en bourse détenu par une société consolidée	1 621 419				
5	Débiteure					
6	Actif au titre des prestations définies	128 874 200				
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Montants en bas du seuil de 50 000 \$	43 848				
14						
15	TOTAL ⁽¹⁾	132 318 057	-	-	-	-

Seuil de signification de 50 000\$

#	Autres passifs	Informations additionnelles sur les autres passifs				
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
16	Instruments financiers dérivés					
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
29						
30	TOTAL ⁽²⁾	-	-	-	-	-

Note 1: Ce total doit être égal à la ligne 19 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Note 2: Ce total doit être égal à la ligne 38 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Université de Sherbrooke
 Détail Autres produits - Autres charges
 Exercice 2024-2025
 en \$

Annexe 10

	Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restrictions		Fonds d'immobilisations		Fonds de dotation		Autres fonds	
	Ventes aux étudiants Fonction enseignement	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges
Seuil de signification de 50 000\$	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 Récupérations de salaires ou prêts de service	---	2 897 630	---								
2 Créances douteuses	---	---	443 502								
3											
4 Ventes aux étudiants - notes de cours, kits de laboratoires, autres		1 132 007									
5 Ristournes et redances		1 089 928									
6 Location de salles/plateaux		1 614 634	1 489 637								
7 Frais d'administration		7 027 449									
8 Revenus compensatoire		629 590									
9 Gain/perte de change											
10 Remboursement d'assurance											
11 Gain/perte sur réévaluation de placement		131 244									
12 Chèques périmés		500 000									
13 Revenu de recours collectif			7 301 274								
14 Frais de gestion			441 440								
15 Règlement de litige/grief			61 965								
16 Libération syndicale											
17 Événement (poursuite)											
18 Jetons de présence											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28 Sommes des montants < 50 000 \$		56 039	81 562		7 421						
29 Total	-	15 078 521	9 819 380	-	7 421	-	-	-	-	-	-

Université de Sherbrooke
Redressements des soldes de fonds
Exercice 2024-2025
en \$

Annexe 11

		Solde de fonds Fonds de fonctionnement 1	Solde de fonds Fonds avec restrictions 2	Solde de fonds Fonds d'immobilisations 3	Solde de fonds Fonds de dotation 4	Solde de fonds Autres fonds 5
1	Provision pour vacances courues des années antérieures (compte 306)	-	-	-	-	-
2	Provision pour avantages sociaux futurs (compte 307)	-	--	--	--	--
3	Autres redressements des années antérieures (compte 308) ¹	-	-	-	-	-
4	Total des redressements des soldes de fonds	-	-	-	-	-
5	Précision "Autres redressements des années antérieures" (compte 308)					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12	Résiduel "Autres redressements des années antérieures" à préciser	-	-	-	-	-

Note 1: les autres redressements des années antérieures doivent être expliqués dans les lignes de 6 à 11 en inscrivant les montants correspondants pour chaque fonds

AVANCES INTERFONDS DU		VERS					Total des avances aux autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
1	Fonds de fonctionnement		-	-	-	-	-
2	Fonds avec restrictions	54 143 987		54 933 588	-	-	109 077 575
3	Fonds d'immobilisations	-	-		-	-	-
4	Fonds de dotation	-	-	-		-	-
5	Autres fonds	-	-	-	-		-
6	Total des avances reçues d'autres fonds	54 143 987	-	54 933 588	-	-	109 077 575

VIREMENTS INTERFONDS ^{Note 1 et 2} DU		VERS					Total des virements vers d'autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
7	Fonds de fonctionnement			31 318 532			31 318 532
8	Fonds avec restrictions						-
9	Fonds d'immobilisations						-
10	Fonds de dotation						-
11	Autres fonds						-
12	Total des virements reçus d'autres fonds	-	-	31 318 532	-	-	31 318 532

Note 1: Les montants saisis dans le tableau des virements interfonds doivent être saisis en positif.

Note 2: Il faut compléter l'annexe 12a concernant les informations additionnelles sur les virements interfonds.

Université de Sherbrooke
 Informations additionnelles sur les virements interfonds
 Exercice 2024-2025
 en \$

Annexe 12 a

Seuil de signification de 100 000\$

	1	2	3	4	5	6	7
Informations additionnelles sur les virements du fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Vers le fonds avec restrictions	Vers le fonds d'immobilisations	Vers le fonds de dotation	Vers d'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
1	VI (FF au FI) – Acquisition terrain bâtiments	—	763 846	—	—	763 846	
2	VI (FF au FI) – Acquisition autres immobilisations	—	4 828 712	—	—	4 828 712	
3	VI (FF au FI) – Acquisition RI	—	3 627 197	—	—	3 627 197	
4	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) terrain bâtiments	—	12 409 396	—	—	12 409 396	
5	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) autres immobilisations	—	—	—	—	-	
6	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) RI	—	—	—	—	-	
7	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs terrain bâtiments	—	—	—	—	-	
8	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs autres immobilisations	—	1 294 320	—	—	1 294 320	
9	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs RI	—	—	—	—	-	
10	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt interne (capital)	—	8 395 061	—	—	8 395 061	
11	VI (FF au FI) – Autres virements	—	—	—	—	-	
12	VI (FF au FAR)	—	—	—	—	-	
13	VI (FF au FD)	—	—	—	—	-	
14	VI (FF au AF)	—	—	—	—	-	
15	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – retour de fonds virés des années antérieures	—	—	—	—	-	
16	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – Autres virements	—	—	—	—	-	
17	Total ⁽¹⁾	-	31 318 532	-	-	31 318 532	

Seuil de signification de 100 000\$

	1	2	3	4	5	6	7
Informations additionnelles sur les virements vers le fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Du fonds avec restrictions	Du fonds d'immobilisations	Du fonds de dotation	D'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
18	VI (FAR au FF)	—	—	—	—	-	
19	VI (FD au FF)	—	—	—	—	-	
20	VI (AF au FF)	—	—	—	—	-	
21	VI (ensemble des autres fonds au FF) retour de fonds virés des années antérieures	—	—	—	—	-	
22	VI (ensemble des autres fonds au FF) Autres virements	—	—	—	—	-	
23	Total ⁽²⁾	-	-	-	-	-	

Note 1: Le total de la ligne 17 colonne 6 doit correspondre à la ligne 7 colonne 6 de l'annexe 12.
 Note 2: Le total de la ligne 23 colonne 6 doit correspondre à la ligne 12 colonne 1 de l'annexe 12.
 Note 3: Commentaire au besoin, exemple : nom du projet, réserve, etc.

1 Université de Sherbrooke

Annexe 14

Avantages sociaux

Exercice 2024-2025

en \$

Composition des avantages sociaux		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
1	Régime de retraite de l'université	22 307 974	7 621 515		29 929 489
2	Régie des rentes du Québec	16 556 362	5 656 479		22 212 841
3	Régime québécois d'assurance parentale	1 790 157	611 607		2 401 764
4	Fonds des services de santé (FSS)	11 020 329	3 765 094		14 785 423
5	Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST	1 241 727	424 236		1 665 963
6	Assurance-emploi	4 451 247	1 520 768		5 972 015
7	Assurance-vie	806 260	275 459		1 081 719
8	Assurance santé et salaire	16 767 629	5 728 658		22 496 287
9	Exonération des droits de scolarité	108 710			108 710
10	Cotisation pour déficit actuariel du régime de retraite				-
11	Autres avantages sociaux				-
12	TOTAL	75 050 395	25 603 816	-	100 654 211

Ratio des avantages sociaux sur la masse salariale par fonds		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
13	Masse salariale ¹ (900 à 905), (910 à 915), (920 à 925), (930 à 934), (940 à 944), (950 à 954), (960 à 964), (970 à 974), (980 à 985), et (997)	364 208 552	120 827 626	-	485 036 177
14	Ratio (Avantages sociaux /Masse salariale, en %)	21%	21%		21%

Note 1 : La masse salariale de la ligne 13 est présentée au brut, c'est-à-dire qu'elle n'est pas diminuée du montant des salaires capitalisables transférés au fonds des immobilisations.

1 Université de Sherbrooke
 Détail des charges Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)
 Fonds de fonctionnement
 Exercice 2024-2025
 en \$

Annexe 15

	Direction 1	Sécurité 2	Entretien ménager et gestion des produits dangereux 3	Entretien courant et réparations mineures 4	Autres 5	TOTAL 6	
1 Masse salariale							1
2 Direction	175 929	282 246	75 127	451 630	455 953	1 440 885	2
3 Gérance	-	432 179	-	940 007	106 776	1 478 962	3
4 Enseignants-chercheurs	-	-	-	-	-	-	4
5 Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	-	9 535	-	-	9 535	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	45 492	13 104	15 142	73 738	7
8 Personnel professionnel non enseignant	59 040	380 467	551 340	332 945	924 956	2 248 728	8
9 Personnel de soutien technique	-	333 479	446 754	1 369 746	740 789	2 890 768	9
10 Personnel de soutien bureau	-	137 888	26 718	198 867	125 626	489 098	10
11 Personnel de métier et ouvrier	-	3 280 626	830	3 379 973	111 560	6 973 006	11
12 Avantages sociaux (700)	46 044	1 363 370	235 131	1 730 606	522 739	3 897 890	12
13 Heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	3 181	28 765	61	(2 844)	(5 657)	23 506	13
14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux	284 193	6 239 020	1 391 008	8 614 033	2 997 866	19 526 119	14
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	16
17 Formation et perfectionnement (710)	1 580	1 555	3 420	10 776	917	18 247	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	19 291	19 969	3 335	21 015	1 770	65 380	18
19 Bourses (735)	-	-	-	-	-	-	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	7 623	-	21 073	2 599	53 402	84 698	20
21 Fournitures et matériel (745)	68 289	271 216	100 679	1 600 471	125 164	2 165 818	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	141	-	-	141	22
23 Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795)	49 397	71 365	5 867 415	290 114	2 536 110	8 814 402	23
24 Volumes et périodiques (750)	547	777	827	-	-	2 151	24
25 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	845	4 924	528 232	2 379 006	7 874 091	10 787 097	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	-	-	-	3 678 871	3 678 871	26
27 Location-exploitation (830)	92 156	62 192	42 957	114 007	9 651	320 964	27
28 Pertes sur vente de placement (886)	-	-	-	-	-	-	28
29 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	98 006	-	-	31 528	129 534	29
30 Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	30
31 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	105	-	275	-	380	31
32 Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	-	-	-	-	-	-	32
33 Mauvaises créances (860)	-	-	-	-	7 257	7 257	33
34 Autres charges (870)	-	-	-	-	-	-	34
35 Total des autres charges	239 728	530 110	6 568 080	4 418 261	14 320 761	26 076 940	35
36 Ventes internes (878)	(140 966)	(97 142)	(999 114)	(1 756 195)	(1 789 348)	(4 782 764)	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	13 914	4 574	2 243	19 376	-	40 307	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	38
39 Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	112 676	437 543	5 571 208	2 681 642	12 531 413	21 334 483	39

40	Total des charges	396 870	6 676 563	6 962 216	11 295 675	15 529 279	40 860 602	40
----	-------------------	---------	-----------	-----------	------------	------------	------------	----

	Immobilisations brutes au début de l'année	Acquisitions de l'année						Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
		Financé par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds de dotation	Autres fonds, Fondations et dons	Autres sources		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Projets en cours	182 249 277	(37 307 520)	(22 110 895)			(381 447)	(23 749 554)	(83 549 416)	98 699 861
2 Terrains	7 487 498							-	7 487 498
3 Aménagement de terrains	64 441 770	4 754 567	690 920				2 145 184	7 590 671	72 032 441
4 Bâtiments	501 595 452	37 701 386	36 427 069			661 622	51 855 177	126 645 254	628 240 706
5 Bâtiments - construction prestigieuse	-							-	-
6 Améliorations majeures aux bâtiments	329 677 269	14 392 902	1 097 079			272 982	3 161 069	18 924 032	348 601 301
7 Améliorations locatives	1 457 787	254 700	809 778					1 064 478	2 322 265
8 Équipements informatiques	20 655 183	597 431	2 106 584			178 117	2 111 858	4 993 990	25 659 173
9 Équipements de communication multimédias	11 706 036	1 128 022	2 343 036			80 605	414 068	3 965 731	15 671 767
10 Mobilier et équipement de bureau	3 634 227	785 408	907 941			566 136	534 114	2 793 599	6 427 826
11 Autres équipements	5 771 244	167 508	423 043			72 823	132 041	795 415	6 566 659
12 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	172 240 345	8 636 004	1 755 781			257 447	22 251 047	32 900 279	205 140 624
13 Documents de bibliothèques	14 253 297		1 754 153			60 769	222 237	2 037 159	16 290 456
14 Manuels pédagogiques	-							-	-
15 Matériels roulants	1 052 117		222 643				203 012	425 655	1 477 772
16 Réseaux de télécommunications	220 892							-	220 892
17 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-							-	-
18 Autres actifs corporels (note A)	-							-	-
19 Actifs non amortissables	5 191 158		5 347			316 245		321 592	5 512 750
20 Logiciels (note B)	1 226 518	22 991	50 263			3 048	287 321	363 623	1 590 141
21 Développement informatique (note B)	26 303 554	2 104 476	1 049 381				16 041	3 169 898	29 473 452
22 Autres actifs incorporels	-							-	-
23 TOTAL	1 349 173 624	33 237 875	27 532 123	-	-	2 088 347	59 583 615	122 441 960	1 471 615 584

	Solde reporté	Vente ou radiation d'actif (crédit)	Virements débit (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Amortissement accumulé			Immobilisations nettes à la fin de l'année	
					Solde au début de l'année	Plus amortissement	Moins annulation		Solde à la fin de l'année
24 Projets en cours	98 699 851	(19 125)		98 680 736	-		-	98 680 736	
25 Terrains	7 487 498			7 487 498	-		-	7 487 498	
26 Aménagement de terrains	72 032 441			72 032 441	38 481 222,59	2 567 841	41 049 064	30 983 377	
27 Bâtiments	628 240 706	42 832		628 283 538	169 043 862,77	11 345 898	180 390 761	447 892 777	
28 Bâtiments - construction prestigieuse	-			-	-		-	-	
29 Améliorations majeures aux bâtiments	348 601 301	(760 224)		347 841 077	141 972 536,77	10 885 544	152 858 081	194 982 996	
30 Améliorations locatives	2 522 265	(24 930)		2 497 335	1 359 072,21	102 055	1 461 127	1 036 208	
31 Équipements informatiques	25 659 173	(2 898 047)		22 761 126	8 696 396,99	6 920 879	2 891 279	10 035 129	
32 Équipements de communication multimédia	15 671 767	(1 479 003)		14 192 762	4 079 864,00	2 618 163	1 435 868	8 950 603	
33 Mobilier et équipement de bureau	6 427 826	(672 225)		5 755 601	1 677 264,81	995 771	633 367	3 714 932	
34 Autres équipements	6 566 659	(469 994)		6 096 665	2 842 035,15	401 088	429 403	3 282 945	
35 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	205 140 624	(7 495 303)		197 645 321	61 830 168,13	17 406 754	7 352 542	125 760 941	
36 Documents de bibliothèques	16 290 456	(879 793)		15 710 663	6 256 320,92	1 465 664	382 852	8 341 530	
37 Matériaux pédagogiques	-			-	-		-	-	
38 Matériels roulants	1 477 772	(434 434)		1 043 338	595 377,48	227 941	434 434	653 454	
39 Réseaux de télécommunications	220 892	(206 219)		14 673	210 183,41	7 409	206 219	3 300	
40 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-			-	-		-	-	
41 Autres actifs corporels (note A)	-			-	-		-	-	
42 Actifs non amortissables	5 512 750	(205 090)		5 307 660	-		-	5 307 660	
43 Logiciels (note B)	1 590 141	(1 227 372)		362 769	523 245,99	463 583	205 090	(418 970)	
44 Développements informatiques (note B)	29 473 452			29 473 452	15 631 951,74	2 821 574	1 225 431	12 245 357	
45 Autres actifs incorporels	-			-	-		-	-	
46 TOTAL	1 471 615 584	(16 428 929)	-	1 455 186 655	453 200 503	58 232 164	15 186 485	496 246 182	958 940 473

Note A: Il faut communiquer avec le Ministère pour inscrire un actif dans cette catégorie.

Note B: Il faut consulter la *Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux* (Avril 2012) pour la comptabilisation de ces catégories.

Université de Sherbrooke **Annexe 17**
Salaire moyen par catégorie de personnel
Exercice 2024-2025
en \$

	CATÉGORIES DE PERSONNEL	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
1	Direction	153 439	120 572
2	Gérance	100 695	
3	Enseignants-chercheurs	140 264	
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche		42 467
5	Associés à l'enseignement et à la recherche		85 640
6	Professionnel non enseignant	98 537	92 756
7	Soutien technique	69 608	52 856
8	Soutien de bureau	58 771	59 535
9	Métiers et ouvriers	61 818	62 250
		VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS	
10	Chargés de cours		10 068

Frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais facturés aux étudiants ^(note1)

Exercice 2024-2025

Ensemble des fonds

en \$

		1
No ligne	Comptes des frais institutionnels obligatoires	Revenus FIO
1	Frais d'admission (447)	2 674 590
2	Frais d'inscription (448)	4 580 321
3	Frais technologiques (449)	208 853
4	Frais de droits d'auteur (451)	585 540
5	Frais de rédaction de thèses ou de mémoires et frais de polongation (452)	2 341 177
6	Frais spécifiques à certains cours ou programmes (453)	2 457 517
7	Frais de diplomation et relevés de notes (454)	361 591
8	Services aux étudiants (456)	8 111 544
9	Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)	1 919 694
10	Total pour les frais institutionnels obligatoires ⁽²⁾	23 240 826
11	Explications «Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)» (si 10% ou plus du total) :	8%
12		
13		
14		

No ligne	Frais institutionnel obligatoire perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	FIO perçus
15	Primes relatives à certaines assurances obligatoires	
16	Frais pour le transport en commun (FIO)	
17	Total des FIO perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	-

No ligne	Comptes des autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)	Revenus Non FIO
18	Pénalités, retards et révision de notes (458)	300 218
19	Dons et campagnes de financement (459) ⁽³⁾	-
20	Ventes de notes de cours (462)	292 655
21	Vente ou locations de matériel ou d'équipements (463)	78 763
22	Reconnaissance des acquis (464)	28 600
23	Autres frais facturés aux étudiants (467)	70 070
24	Total pour les autres frais facturés aux étudiants (Non FIO) ⁽⁴⁾	770 307
25	Explications «Autres frais facturés aux étudiants (467)» (si 10% ou plus du total) :	9%
26		
27		
28		
29	Total des nouveaux apports reçus pour les dons et campagnes de financement	
No ligne	Autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	Autres frais perçus
30	Primes relatives aux assurances des étudiants étrangers	1 821 775
31	Primes relatives aux assurances non obligatoires	4 342 474
32	Dons et campagnes de financement (exclus du compte 459)	2 493 102
33	Cotisations aux associations étudiantes	3 814 923
34	Frais pour le transport en commun (Non FIO)	
35	Total pour les autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	12 472 274

Note 1: Voir la définition des frais institutionnels obligatoires à la règle budgétaire 3.3.1.

Note 2: Le total inscrit à la ligne 10 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 8 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Note 3: Ce revenu correspond à la portion de l'apport qui a été comptabilisée dans les produits de la période. Le montant total de l'apport reçu dans la période doit être inscrit à la ligne 29.

Note 4: Le total inscrit à la ligne 24 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 9 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Informations nécessaires aux fins d'analyse de l'octroi de la subvention conditionnelle ^(note 1)

Exercice 2024-2025

en \$

	1	2
	Fonds de fonctionnement ^(note 2)	
	2023-2024	2024-2025
Solde de fonds au début aux fins de la subvention conditionnelle (note 3) (1)	(14 705 958)	(14 515 902)
Produits (2) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	562 854 487	607 445 856
Charges (3) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	537 563 138	574 145 516
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (4) = (2) - (3)	25 291 349	33 300 340
Virements du fonds de fonctionnement vers d'autres fonds (5) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	22 362 493	31 318 532
Virements des autres fonds vers le fonds de fonctionnement (6) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	-	-
Annulation des coûts des avantages sociaux futurs (7) (compte 704 du SIFU)	(2 738 800)	(2 701 500)
Annulation des gains (-) et pertes latents (8) (Compte 879 du SIFU)	-	949 793
Annulation des impacts financiers de la COVID 19 (note 4) (9)	-	-
Résultats annuels ajustés aux fins de la subvention conditionnelle (10) = (4) - (5) + (6) + (7) + (8) + (9)	190 056	230 101

Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle avant ajustements du Ministère (11) = (1) + (10)	(14 515 902)	(14 285 801)
Ajustements après révision ^(note 2) (12)	-	
Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle (13) = (11) + (12)	(14 515 902)	(14 285 801)
Conciliation solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle par rapport au solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités ^(note 3)		
Annulation ajustements cumulés aux fins de la subvention conditionnelle (14) ^(note 4) = - (7) - (8) cumulés	(14 530 266)	(12 778 559)
Redressements des années antérieurs cumulés (15)	(22 739 222)	(22 739 222)
Réévaluation et autres éléments régimes de retraite cumulé (16)	30 516 145	130 242 445
Solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités (17) = (13) + (14) + (15) + (16)	(21 269 245)	80 438 863

Note 1: Voir la règle budgétaire 4.1.8 (2024-2025).

Note 2 : Les ajustements après révision seront inscrits par le Ministère au besoin.

Note 3 : Solde de fonds aux fins de la subvention conditionnelle à partir du solde du fonds de fonctionnement au 30 avril 2010.

Note 4 : Incluant les impacts financiers rapportés par les établissements au ministère dans le formulaire de recensement des coûts liés à la COVID-19 cumulé et l'annulation des revenus relatifs au décret du 24 mars 2010 cumulé

Université de Sherbrooke

Annexe 20

Détails des montants aux états financiers et aux annexes

2024-2025

en \$

Note # 1: Ventilation du compte n° 430 - Produits non gouvernementaux

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
Dons en espèce					
Dons en nature		5 392 103			
Autres (Il faut préciser. Si le nombre de lignes est insuffisant, il faut aviser le Ministère)	---	---	---	---	---
Autre 1 Entreprises	2 424 745	14 559 693			
Autre 2 Associations	5 500	75 155 891			
Autre 3 Autres	15 141	970 972			
Autre 4 Fondation diverses		548 647			
Autre 5 Entreprises américaines		2 016 148			
Autre 6 Entreprises autres pays	1 700	1 154 024			
Autre 7 Autres universités		1 091 734			
Autre 8 Revenus internes		38 229			
Autre 9 Commandites	469 992				
Autre 10 Particuliers	8 126	4 000			
Total	2 925 204	100 931 441	-	-	-

Note # 2: Ventilation des comptes 015 et 210

	Compte 015	Compte 210
2024-2025 (T)	(670 048)	
2023-2024 (T-1)	(2 949 296)	
2022-2023 (T-2)		

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada	6 945 612		980 822	1 331 383	365 574	6 229 477
2	Conseil de recherches en sciences humaines	5 412 159		5 058 903	4 338 877	12 659	6 119 525
3	Santé Canada	-		-	-	-	-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	34 962 665		30 357 543	24 192 772	1 953 675	39 173 762
5	Instituts de recherche en santé du Canada	28 315 398		18 239 940	18 809 308	378 330	27 367 700
6	Fondation canadienne pour l'innovation	16 442 027		6 519 369	5 249 080	6 979 835	10 732 480
7	Chaires de recherche du Canada	13 558 330		11 424 060	8 999 770	918 431	15 864 189
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste)	3 537 022		2 832 222	2 910 922	78 351	3 479 972
9	Total pour le fonds avec restrictions	109 173 214	-	75 412 858	65 732 112	10 686 855	108 167 104

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8 = 6 - 7
10	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada	26 501 239		832 897	-	10 686 855	38 020 991	3 324 947	34 696 044
11	Total pour le fonds des immobilisations	26 501 239	-	832 897	-	10 686 855	38 020 991	3 324 947	34 696 044

Note 1: Rapport automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Série mensuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 3: Série mensuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, consolidés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 263 et 362 au final correspondant de l'année concernée.

Note 4: Rapport automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (rapport automatique des comptes 41 5, 41 6, 41 7, 41 8, 41 9, 42 0, 42 1, 42 2 et 42 3).

Note 5: Série mensuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Les apports reportés à la fin doivent correspondre à la somme des comptes 263 et 362 au final correspondant de l'année concernée.

Note 7: Rapport automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Rapport automatique du compte 532 "Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - Gouvernement du Canada".

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Ajustements note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subventions du Ministère	17 780 786		12 016 433	14 453 372	179 032	15 164 905
2	Subventions des autres ministères du gouvernement du Québec	26 773 888		22 189 406	25 658 028	2 306 111	23 999 155
3	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT)	9 046 221		9 339 047	8 248 739	125 525	10 011 005
4	Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)	6 819 480		4 835 084	7 279 121	76 354	4 299 088
5	Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)	5 417 872		4 810 975	4 196 060	19 702	6 013 084
6	Université du Québec et ses constituantes	-		-	-	-	-
7	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec (autres que ceux de la liste)	2 914 039		8 115 440	6 411 240	93 135	4 525 103
8	Total pour le fonds avec restrictions	68 752 286	-	61 306 374	64 246 461	2 799 859	63 012 340

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec	452 273 964		48 123 760	9 518 805	2 799 859	493 678 778	28 576 479	465 102 299
10	Total pour le fonds des immobilisations	452 273 964	-	48 123 760	9 518 805	2 799 859	493 678 778	28 576 479	465 102 299

Note 1: Report automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saïe manuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours, ainsi que des transferts des reliquats du fonds avec restrictions au fonds de fonctionnement.

Note 3: Saïe manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, existants ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 261, 262, 360 et 361 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 405, 410, 411, 427, 495, 496, 497, 515 et 520).

Note 5: Saïe manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total à la ligne 8 des apports reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 261 et 262 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique des comptes 530 et 531 "Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - gouvernement du Québec".

Note 9: Le total des apports reportés doit correspondre à la sommation des comptes 360 et 361.

Université de Sherbrooke
Continuité des apports et des produits reportés - Autres sources
Exercice 2024-2025

Annexe 22c

(en \$)

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports et produits reportés au début (court et long termes)	Redressement des apports reportés au début	Nouveaux apports et nouveaux produits reportés de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports et produits reportés à la fin (court et long termes)
		note 1	note 2	note 3	note 4	note 5	note 6
		1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Municipalités	964 877		636 074	722 322	7 719	870 911
2	Produits provenant d'autres universités et d'organismes apparentés	9 726 559		18 438 618	11 588 736	1 805 086	14 771 355
3	Gouvernements autres provinces	25 000		82 500	50 404		57 096
4	Gouvernements étrangers	2 470 992		2 079 548	2 540 596	196 855	1 813 088
5	Produits non gouvernementaux	47 560 839		109 704 843	100 931 441	6 097 782	50 236 459
6	Produits provenant d'une fondation	10 866 329		15 923 692	13 924 790	300 879	12 564 352
7	Total pour le fonds avec restrictions	71 614 596	-	146 865 275	129 758 288	8 408 321	80 313 261

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début	Redressement des apports reportés au début	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin
		note 1	note 2	note 3	note 4	note 7		note 8	note 6
		1	2	3	4	5	6=1+2+3-4+5	7	8=6-7
8	Autres sources	200 987 478		(774 540)	307 712	8 408 321	208 313 547	14 720 636	193 592 911
9	Total pour le fonds des immobilisations	200 987 478	-	(774 540)	307 712	8 408 321	208 313 547	14 720 636	193 592 911

Note 1: Report automatique des apports reportés et/ou produits reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés et/ou produits reportés au début de l'exercice en cours.

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté et/ou produit reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 424, 426, 428, 429, 430, 431 et 446).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total des apports et des produits reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique du compte 533 "Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations - Autres sources".

Produits des entités subventionnaires du gouvernement du Canada par fonds

Exercice 2024-2025

Fonds de fonctionnement, fonds avec restrictions et fonds d'immobilisations

en \$

No ligne	Comptes	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Total 4 = 1+2+3
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada (415)	110 064	1 331 383	-	1 441 447
2	Conseil de recherches en sciences humaines (416)	-	4 338 877	-	4 338 877
3	Santé Canada (417)	-	-	-	-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (418)	-	24 192 772	-	24 192 772
5	Instituts de recherche en santé du Canada (419)	-	18 809 308	-	18 809 308
6	Fondation canadienne pour l'innovation (421)	-	5 249 080	-	5 249 080
7	Chaires de recherche du Canada (422)	9 136 323	8 999 770	-	18 136 093
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste) (420)	-	2 810 922	--	2 810 922
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (fonds d'immobilisations) (423)	--	--	-	-
10	Total	9 246 387	65 732 112	-	74 978 499

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début (en \$)	Ajustements (en \$)	Nouveaux apports de l'exercice (en \$)	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations (en \$)	Apports reportés à la fin (court et long termes)	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.1.8 Stages en pratique sage-femme			-					-	
2.1.9 Études doctorales en psychologie clinique			-					-	
2.1.10 Formation en sciences infirmières					709 396	709 396		-	
2.1.11 Formation des médecins	2.1.11.1 Deuxième demande d'agrandissement d'admission		7 682 000			2 508 700		5 173 240	
2.1.11 Formation des médecins	2.1.11.1 Deuxième demande d'agrandissement d'admission								
2.1.11 Formation des médecins	2.1.11.1 Deuxième demande d'agrandissement d'admission		7 682 000,00			2 508 700		5 173 240	
2.2.1 Pôles régionaux	2.2.1.1 Coopération entre les établissements d'enseignement collégial public et les établissements universitaires		85 224		521 875	465 148		141 953	
2.2.1 Pôles régionaux	2.2.1.2 Mise en place par les pôles régionaux de projets complémentaires avec l'immobilier, les services aux étudiants et, au besoin, les transitions entre les différents								
2.2.1 Pôles régionaux			546 592		521 875	465 148		603 219	
2.2.2 Déploiement des zones d'innovation			748 780		600 000	174 814		1 553 966	
2.2.4 Reconnaissance de l'offre de formation	2.2.4.1 Optimisation et développement de l'offre de formation		873 628		2 080 344	331 864		2 624 108	
2.2.4 Reconnaissance de l'offre de formation	2.2.4.2 Développement concerté d'activités de formation à distance		0					0	
2.2.4 Reconnaissance de l'offre de formation	2.2.4.3 Offre d'un programme de formation d'apprenti qualifié aux professionnels formés à l'étranger								
2.2.4 Reconnaissance de l'offre de formation			875 628		2 080 344	331 864		2 624 108	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation	2.3.1.1 Bourses d'excellence aux futurs enseignants		4 523		2 171 730	2 171 250		4 983	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation	2.3.1.2 Bourses de persévérance pour les étudiants inscrits à la maîtrise québécoise en enseignement		565 000		372 500	565 000		372 500	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation	2.3.1.3 Bourses aux doctorants et aux doctorants en sciences de l'éducation		40 000		60 000	100 000		-	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation			609 523,00		2 604 230	2 836 250		577 483	
2.3.2 Bourses en psychologie clinique			10000			467 500		502 500	(25 000)
2.3.3 Bourses en sciences infirmières	Le volet 1 : les bourses de maîtrise		70 092		158 447	150 331		78 208	
2.3.3 Bourses en sciences infirmières	Le volet 2 : les bourses doctorales		-					-	
2.3.3 Bourses en sciences infirmières			79 892,30		158 447	150 331		78 208	
2.4.1 Services spécialisés pour l'intégration des personnes en situation de handicap			-		93 356	93 356		-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 1 : Programme régulier		346 100		244 202	202 298	3 700	364 304	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 2 : Démarrage de petites cohortes		-					-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 3 : Stages en milieu autochtone		-					-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 4 : Projets particuliers		-					-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 7 : Programme des facultés de médecine pour les Premières Nations et les Inuit		-					-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones			346 100		244 202	202 298	3 700	364 304	
2.4.3 Lutte contre l'hétérophobie et la transphobie			169 147			9 147		160 000	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 1 : Soutien des initiatives qui favorisent la réussite scolaire de candidats âgés dans les universités		-		17 892	17 892		-	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 2 : Soutien à l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiants universitaires	(9)			83 724	83 724		(9)	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 3 : Soutien à la détermination d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants	0			143 125	143 125		0	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 4 : Soutien des initiatives favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur	(9)			322 953	322 953		(9)	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026		(9)			566 814	566 814		(9)	



États du traitement 2024-2025

Formulaire de déclaration (p. 48)

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	119,11	Le plus élevé	281 256	50 728
		Moyenne	170 853	7 007
		Le moins élevé	121 759	7
Personnel de direction des services	16,64	Le plus élevé	201 457	8 189
		Moyenne	178 328	3 331
		Le moins élevé	166 227	151
Personnel de gérance des emplois de soutien	142,6	Le plus élevé	157 597	51 344
		Moyenne	131 615	6 374
		Le moins élevé	82 099	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	130	Le plus élevé	25 395
		Moyenne	3 464
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	19	Le plus élevé	28 713
		Moyenne	5 999
		Le moins élevé	20
Personnel de gérance des emplois de soutien	155	Le plus élevé	14 976
		Moyenne	2 315
		Le moins élevé	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

NOTES COMPLÉMENTAIRES

	Oui ou non	
Pendant l'année 2024-2025, est-ce que des membre du personnel de direction supérieure bénéficient d'une indemnité de transition au sein de l'établissement?	OUI	Si oui, le coût ou la valeur imposable de cet avantage doit être inscrit ci-dessous.
Est-ce que des droits d'indemnité de départ sont détenus et non exercés pendant l'année 2024-2025 par les membre du personnel de direction supérieure?	OUI	Si oui, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2024-2025 doit être déclarée ci-dessous, pour chaque membre du personnel de direction supérieure.

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires	Indemnité de transition au sein de l'établissement	Référence		Droits d'indemnité de départ détenus et non exercés
Cossette	Pierre	Recteur	Fin de mandat le 2025.05.31	198 097,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	371 957,00 \$
Hudon	Christine	Vice-rectrice aux études et aux relations internationales	Fin de mandat le 2025.05.31	75 609,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	251 312,00 \$
Rémillard	Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	Fin de mandat le 2025.05.31	119 853,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	307 556,00 \$
Aimez	Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	Fin de mandat le 2030.05.31	105 664,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Perreault	Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	Fin de mandat le 2025.05.31	77 409,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	251 269,00 \$
Doucet	Patrick	Vice-recteur ressources humaines & transformation numérique	Fin de mandat le 2025.05.31	71 083,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Fournier	Patricia	Vice-recteur adjoint du développement de la recherche		28 882,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Faucher	Jocelyne	Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante	Fin de mandat le 2025.05.31	130 650,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	304 510,00 \$
Dorion	Dominique	Doyen FMSS	Fin de mandat le 2025.06.30	119 234,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	293 094,00 \$
Lessard	Anick	Doyenne F.L.S.H.	Fin de mandat le 2026.05.31	33 485,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	209 188,00 \$
Roy	Jean	Doyen École de gestion	Fin de mandat le 2025.05.31	43 036,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	218 739,00 \$
Turcotte	Sylvain	Doyen FASAP	Fin de mandat le 2026.06.30	27 350,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Robert	Marie-Pierre	Doyen Faculté de droit	Fin de mandat le 2027.12.31	43 252,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Proulx	Jean	Doyen Faculté de génie	Fin de mandat le 2025.05.31	59 512,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	243 880,00 \$
Soldera	Armand	Doyen Faculté des sciences	Fin de mandat le 2028.05.31	34 101,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Lessard	Anne	Doyenne Faculté d'éducation	Fin de mandat le 2025.05.31	24 758,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	200 461,00 \$
Myette	France	Vice-rectrice adjointe	Fin de mandat le 2027.06.26	6 872,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	186 745,00 \$
Dionne	Isabelle	Vice-rectrice adjointe		11 042,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Lemelin	Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint	Fin de mandat le 2025.05.31	34 362,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Genest	Jonathan	Vice-recteur adjoint innov., partenariats, entrepreneuriat		38 678,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Fortier	Marie-Josée	Vice-rectrice adjointe à la transformation numérique		50 309,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Ouellet	Éric	Vice-recteur adjoint		25 913,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Phillips	Wendy Rose	Vice-rectrice adjointe relations gouv. et directrice cabinet		Note 1	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Therrien	Dominic	Vice-recteur adjoint au dev. plateformes inst. recherche		Note 1	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Cordeau	Patrice	Vice-recteur adjoint au développement durable	Fin de mandat le 2027.07.31	38 678,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	142 691,00 \$
Beaudien	Sylvie	Vice-rectrice adjointe gouvernance, priorisation et projets stratégiques		54 145,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Fournier	André	Secrétaire général adjoint		45 540,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	179 746,00 \$

Note 1: Présentement aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

Note : Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.
SAR : Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.
SABB : Réfère au congé sabbatique des cadres.

RÈGLEMENT 2575-028

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-02-24-12
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2022-03-28-16
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2023-09-18-23
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 22 octobre 2018		

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	2
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	7
12. CUMUL DE FONCTIONS	7
13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION	7
14. RESPONSABILITÉ	7
15. ENTRÉE EN VIGUEUR	7
ANNEXE 1	8
ANNEXE 2	9

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et les vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints;
- la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur, lors de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat, la personne titulaire reçoit :

- 8.1.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat, la personne titulaire reçoit :

- 8.2.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint en fonction avant le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.3.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 8.3.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;
- 8.3.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.4 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.4.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.4.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;
- 8.4.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.5 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur, nommée à un poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint, ou de secrétaire générale adjointe ou de secrétaire général adjoint, à savoir :

- 8.5.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins du vice-rectorat tout en permettant une certaine flexibilité;
- 8.5.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;
- 8.5.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraînent des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;
- 8.5.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;
- 8.5.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

- 8.5.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1^{er} mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérés comme travaillés, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction du Rectorat et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction du Rectorat pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le

décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé cette fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite pendant ou dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel au moment de sa retraite
- L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.
- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans qui compte douze (12) ans d'ancienneté qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction et qui a occupé sa fonction durant moins de quatre ans obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration exige de chaque membre du personnel de direction du Rectorat qu'il lui remette une déclaration annuelle dans laquelle ce membre fait état de l'existence ou non ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'Université;
- reçus d'une personne morale pour laquelle il occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'Université ou dans le cadre de la mission de l'Université.

Le conseil d'administration d'un établissement doit faciliter l'évaluation des coûts et le suivi par le Ministère de l'application de son cadre de rémunération.

Pour un motif exceptionnel, le conseil d'administration d'un établissement peut demander à la ou au ministre que son cadre de rémunération puisse prévoir un ajustement, une dérogation ou une application différente à l'égard d'une condition d'encadrement de la rémunération prévue au présent règlement.

14. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 18 septembre 2023.

ANNEXE 1

Personnel de direction du Rectorat en fonction avant le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel¹

En vigueur au 1^{er} avril 2023

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	307 297 \$	348 610 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	254 618 \$	305 540 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	219 502 \$	285 396 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	171 209 \$	182 308 \$

¹ Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

ANNEXE 2

Personnel de direction du Rectorat nommé, renouvelé ou prolongé après le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel²

En vigueur au 1^{er} avril 2023

Fonction		Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur		307 297 \$	348 610 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint		254 618 \$	305 540 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur		219 502 \$	285 396 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint			
	Niveau 1	162 777 \$	182 308 \$
	Niveau 2	146 797 \$	162 777 \$
	Niveau 3	130 820 \$	146 797 \$
	Niveau 4	114 842 \$	130 820 \$

²Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

ANNEXE 1

Personnel de direction du Rectorat en fonction avant le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel¹

En vigueur au 1^{er} avril 2025

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	327 878 \$	371 957 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	271 670 \$	326 002 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	234 202 \$	304 510 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	186 745 \$	198 851 \$

¹ Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

ANNEXE 2

Personnel de direction du Rectorat nommé, renouvelé ou prolongé après le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel²

En vigueur au 1^{er} avril 2025

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	327 878 \$	371 957 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	271 670 \$	326 002 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	234 202 \$	304 510 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint		
Niveau 1	177 547 \$	198 851 \$
Niveau 2	160 119 \$	177 547 \$
Niveau 3	142 691 \$	160 119 \$
Niveau 4	125 262 \$	142 691 \$

² Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

RÈGLEMENT 2575-029

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction des facultés		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 22 octobre 2018		

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	1
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI	2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	2
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	4
10. CONDITIONS DE RETRAITE	5
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	5
12. CUMUL DE FONCTIONS	6
13. RESPONSABILITÉ	6
14. ENTRÉE EN VIGUEUR	6
ANNEXE	7

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction des facultés, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- les doyennes et les doyens;
- les vice-doyennes et les vice-doyens;
- les secrétaires de faculté;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 **Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 **Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 **Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction du personnel de direction des facultés sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

8.1 Dans le cas des doyennes et doyens :

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

- 8.1.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 8.1.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.1.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de (4 830 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.1.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :

- 8.2.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur nommée à un poste de secrétaire de faculté, à savoir :

- 8.3.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins de la faculté tout en permettant une certaine flexibilité;
- 8.3.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;
- 8.3.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraîne des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;
- 8.3.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;
- 8.3.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la doyenne ou le doyen, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;
- 8.3.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au

1^{er} mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérées comme travaillées, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction d'une faculté et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction d'une faculté pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou

le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction d'une faculté reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses

fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 15 juin 2020.

ANNEXE

Personnel de direction des facultés

Traitement annuel et supplément administratifⁱ

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023

Fonction	Traitement annuel
Doyenne ou doyen	177 321 \$

Fonction	Supplément administratif
Vice-doyennes ou vice-doyens, secrétaire de faculté	13 437 \$

ⁱ À compter de 2022, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année dans le respect du cadre budgétaire adopté par le conseil d'administration (CA-2020-06-15-14).

ANNEXE

Personnel de direction des facultés

Traitement annuel et supplément administratifⁱ

En vigueur au 1^{er} avril 2025

Fonction	Traitement annuel
Doyenne ou doyen	189 197 \$

Fonction	Supplément administratif
Vice-doyennes ou vice-doyens, secrétaire de faculté	14 337 \$

ⁱ À compter de 2022, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année dans le respect du cadre budgétaire adopté par le conseil d'administration (CA-2020-06-15-14).



Rapport sur la performance 2024-2025

Grille des indicateurs (p. 71)

Mesures prises pour l'encadrement des étudiants (p. 75)

Programmes d'activités de recherche (p. 81)

Nom de l'établissement :		Université de Sherbrooke										Date :			
												Page 1 de 2			
I. Éléments d'information		II. Observations													
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade													
		2014		2016		2018		2020		2021		2022		2023	
Taux de réussite des études de baccalauréat		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
198	Persévérance après 1 an	3 322	89,0%	3 506	89,8%	3 476	90,5%	3 488	90,7%	3 402	90,6%	3 387	91,4%	3 580	88,7%
199	Diplomation après 6 ans	3 322	81,4%	3 506	84,4%	3 476	83,4%								
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant															
200	Sciences de la santé	584	79,5%	746	80,7%	704	82,0%								
201	Sciences pures	247	74,9%	220	85,9%	174	81,6%								
202	Sciences appliquées	612	81,7%	618	82,4%	708	81,2%								
203	Arts	27	81,5%	27	88,9%	14	78,6%								
204	Lettres	187	86,1%	69	69,6%	74	85,1%								
205	Sciences humaines	448	77,5%	533	84,8%	503	84,1%								
206	Éducation	606	75,9%	577	81,3%	491	77,0%								
207	Droit	313	93,9%	298	95,3%	312	96,2%								
208	Administration	251	94,4%	364	94,0%	441	87,1%								
209	Études plurisectorielles	44	77,3%	52	76,9%	52	86,5%								
210	Sans objet	3	0,0%	2	50,0%	3	0,0%								
Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant															
211		790	75,6%	789	77,7%	765	80,1%	823	80,9%						
212	Sciences de la santé	42	69,0%	57	78,9%	54	81,5%	56	82,1%						
213	Sciences pures	39	76,9%	45	71,1%	31	77,4%	39	82,1%						
214	Sciences appliquées	66	77,3%	61	77,0%	69	81,2%	77	85,7%						
215	Arts	0		0		1	100,0%	0							
216	Lettres	11	72,7%	9	22,2%	11	36,4%	11	36,4%						
217	Sciences humaines	132	70,5%	124	74,2%	113	78,8%	109	75,2%						
218	Éducation	16	37,5%	4	50,0%	7	14,3%	8	25,0%						
219	Droit	122	79,5%	110	75,5%	114	85,1%	104	88,5%						
220	Administration	254	81,5%	242	83,5%	253	82,2%	296	80,7%						
221	Études plurisectorielles	66	86,4%	87	88,5%	78	92,3%	92	89,1%						
222	Sans objet	42	45,2%	50	62,0%	34	50,0%	31	67,7%						

223	Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant	170	57,1%	154	60,4%													
224	Sciences de la santé	22	59,1%	20	75,0%													
225	Sciences pures	21	76,2%	23	60,9%													
226	Sciences appliquées	31	83,9%	30	76,7%													
227	Arts																	
228	Lettres	5	40,0%	1	100,0%													
229	Sciences humaines	64	51,6%	55	52,7%													
230	Éducation	15	33,3%	13	46,2%													
231	Droit	4	50,0%	4	75,0%													
232	Administration	6	0,0%	8	25,0%													
233	Études plurisectorielles																	
234	Sans objet	2	0,0%	0														
	Remarques																	

Nom de l'établissement :								Date :
								Page 2 de 2
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade						
Durée moyenne des études au baccalauréat		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
235	Sciences de la santé	3,2	2,9	3,0	3,0	2,9		
236	Sciences pures	3,6	3,3	3,4	3,6	3,4		
237	Sciences appliquées	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2		
238	Arts	3,4	3,2	3,3	3,1	3,1		
239	Lettres	3,2	3,4	3,3	3,3	3,0		
240	Sciences humaines	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1		
241	Éducation	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9		
242	Droit	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0		
243	Administration	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1		
244	Études plurisectorielles	3,5	3,4	3,7	3,5	3,4		
245	Sans objet			3,7	3,7			
246	Valeur indéterminée							
247	Ensemble des secteurs	3,5	3,4	3,4	3,5	3,4		
Durée moyenne des études de maîtrise		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
248	Sciences de la santé	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1
249	Sciences pures	2,8	2,5	2,3	2,3	2,4	2,4	2,1
250	Sciences appliquées	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6	1,8	1,7
251	Arts					1,7		
252	Lettres	2,9	2,9	2,5	3,0	2,4	2,9	2,7
253	Sciences humaines	2,2	2,1	2,1	2,3	2,1	2,0	2,2
254	Éducation	3,3	3,3	3,2	3,0	2,7	2,8	3,0
255	Droit	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6	1,6	1,5
256	Administration	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,4
257	Études plurisectorielles	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	1,9	1,7
258	Sans objet	2,8	2,9	3,0	3,2	2,7	3,1	2,9
259	Valeur indéterminée							
260	Ensemble des secteurs	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9	1,7
Durée moyenne des études de doctorat		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
261	Sciences de la santé	5,6	5,2	5,5				
262	Sciences pures	5,5	4,5	4,9				

263	Sciences appliquées	4,3	4,6	5,3				
264	Arts							
265	Lettres	6,0	6,2	6,3				
266	Sciences humaines	6,3	6,0	5,7				
267	Éducation	4,9	5,8	6,0				
268	Droit	7,2	7,1	6,8				
269	Administration		6,2	6,2				
270	Études plurisectorielles							
271	Sans objet							
272	Valeur indéterminée							
273	Ensemble des secteurs	5,5	5,5	5,5				
	Remarques							

Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

À l'UdeS, la réussite étudiante est au cœur de la mission et se place au centre des priorités. La réputation de l'Université s'est d'ailleurs bâtie en mettant à la disposition de la communauté étudiante des ressources, services, mesures d'accompagnement et outils pour appuyer chaque personne à toutes les étapes du parcours.

En plus des données sur l'encadrement étudiant intégrées aux chiffriers préparés par le ministère, l'Université de Sherbrooke renouvelle sans cesse son offre de formation. Ainsi, en 2024-2025, elle a offert 439 programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide.

MESURES PHARES D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS

1. Alternance travail-études

L'Université de Sherbrooke continue d'offrir un grand nombre d'expériences de formation pratique en milieu de travail. En 2024-2025, 4 989 étudiantes et étudiants, inscrits dans l'un des 49 programmes et cheminements offerts en régime coopératif, ont bénéficié d'une formation incorporant entre trois à cinq stages rémunérés en entreprise ou dans diverses organisations publiques au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde. Les personnes étudiantes de 1^{er} cycle qui effectuent un stage en régime coopératif reçoivent un salaire moyen de 12 000 \$ pour un stage de 4 mois. L'ensemble des stages génèrent 67 M\$ en masse salariale.

Les étudiantes et les étudiants inscrits dans une activité de stage (coop ou non) bénéficient avant, pendant et après le stage, d'un accompagnement personnalisé de qualité adapté à leur niveau d'études, qui leur permet de développer leurs compétences dans leur domaine et les amène, notamment, à faire preuve de réflexivité. Elles et ils acquièrent également des expériences de travail pertinentes contribuant à leur développement professionnel. Cette approche est non seulement reconnue pour faciliter l'intégration des connaissances acquises et une progression dans le parcours étudiant, mais permet également un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité. Il s'agit d'une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à plusieurs innovations.

2. L'apprentissage intégré au travail (AIT)

Au-delà du régime coopératif, l'apprentissage intégré au travail (AIT) ou par des activités de services à la collectivité a poursuivi son développement. Avec le portail estrien de l'apprentissage expérientiel au service de la collectivité **Apprendre avec VOUS / Learning with YOU**, l'UdeS collabore avec les autres établissements d'enseignement supérieur de l'Estrie à faire connaître au grand public les nombreuses cliniques-écoles et des centaines de projets pédagogiques. Cette initiative permet à la communauté estrienne de bénéficier gratuitement ou à prix modique de services spécialisés, tout en soutenant l'apprentissage d'étudiants collégiaux et universitaires. Une ressource professionnelle associée au portail agit comme intermédiaire entre les équipes programmes et les collectivités afin de développer et

réaliser des mandats dans le cadre d'activités pédagogiques offertes aux personnes étudiantes.

Par ailleurs, plus de 616 000 \$ ont été octroyés pour les sessions d'été et d'automne 2024 à l'UdeS par le programme iHub de l'organisme national Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail (ECAIT Canada), afin de soutenir des projets d'AIT pour plus de 423 étudiantes et étudiants inscrits dans différents programmes.

Aux études supérieures, plusieurs programmes en recherche recourent à une approche ancrée dans les milieux pour favoriser l'intégration « pratique et recherche ». C'est le cas notamment des programmes de doctorat en administration et en économie. Chaque année, des rencontres sont organisées entre des personnes étudiantes de 3^e cycle et des gestionnaires en industrie. Si ces derniers choisissent de s'associer à une personne étudiante, le projet d'études devient alors un projet d'entreprise et est encadré par le **Pôle de valorisation de la recherche RCGT**. Des étudiants de maîtrises professionnelles font aussi des stages dans les entreprises. C'est par exemple le cas en informatique, en génie, en communication stratégique, en chimie et en géomatique.

3. Avantage UdeS

Le développement de la formation en recherche et la qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs sont des priorités de l'Université de Sherbrooke. L'offre de formation de l'UdeS est donc à la fois constituée de programmes disciplinaires conçus selon un modèle classique de séminaires et d'activités de recherche, de programmes interdisciplinaires souvent fondés sur des approches pédagogiques innovantes et de mesures d'appui à la réussite étudiante.

Dans le but de consolider l'encadrement, l'UdeS a mis en place la nouvelle *Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche* (Directive 2600-096). Officielle depuis avril 2024, elle vise à renforcer les actions déjà entreprises à l'Université en matière d'encadrement aux études supérieures en recherche et à baliser davantage le parcours de l'ensemble des étudiantes et étudiants. Elle s'inscrit dans la continuité de la *Politique sur la qualité de la formation* (Politique 2500-045) et sert à garantir que les programmes de recherche maintiennent des standards élevés.

La qualité de l'encadrement aux études supérieures en recherche à l'UdeS est maintenant garantie par plusieurs composantes qui, en complémentarité, assurent une progression harmonieuse de l'étudiante ou de l'étudiant dans son parcours, de son admission aux études supérieures en recherche jusqu'au dépôt de la production de fin d'études. Conjointement, et en complément à la direction de recherche, l'**accord de collaboration**, le **plan de formation** et le **comité de mentorat** contribuent à la qualité de l'encadrement. Ce dispositif offre un soutien à la direction de recherche et un contexte favorable pour toutes les parties prenantes permettant l'atteinte des objectifs à la satisfaction de celles-ci, dans les délais convenus et impartis.

Le **Centre compétences recherche plus (CR+)** est l'un des avantages distinctifs de l'Université de Sherbrooke. Avec son microprogramme de 2^e cycle d'enrichissement des compétences en recherche de 6 crédits, le CR+ contribue à approfondir les compétences scientifiques, professionnelles et personnelles des étudiantes et des étudiants en favorisant la réflexion sur la conduite professionnelle en recherche, en soutenant la préparation et à la gestion de carrière et en permettant une meilleure compréhension de la recherche aux cycles supérieurs.

Par son offre d'activités pédagogiques complémentaires aux programmes disciplinaires et diversifiées, le Centre favorise non seulement le développement de compétences transversales adaptées aux besoins et aux enjeux des divers milieux de recherche, mais outille davantage les personnes étudiantes des cycles supérieurs afin de leur permettre de prendre un rôle actif et autonome dans leur formation.

L'UdeS offre également un programme ambitieux de bourses, le Programme de bourses d'excellence aux études supérieures en recherche de l'UdeS. (Voir la section sur les Programmes d'activités de recherche)

Des mesures d'appui à la réussite ont aussi été instaurées afin que chaque personne inscrite aux cycles supérieurs ait accès à des ressources pour l'aider à surmonter les défis de son parcours universitaire. À titre d'exemples, notons la tenue de 58 journées Red-Action, auxquelles ont participé 433 étudiantes et étudiants, l'implantation d'un portfolio numérique pour chaque personne inscrite dans les programmes recherche, la création d'outils de suivis pour favoriser l'avancement régulier et fluide des études, la disponibilité de nouveaux guides des bonnes pratiques en encadrement aux études supérieures. Ces guides qui s'adressent, pour l'un, aux personnes étudiantes et, pour l'autre, aux directions de recherche, sont des outils pratiques pour structurer le projet et optimiser l'encadrement tout en favorisant la réussite et le bien-être.

L'impact de toutes ces mesures est grand : on observe une diminution importante de la durée des études dans les programmes de cycles supérieurs en recherche qui est passée de 6,5 en 2009-2010 à 5,2 ans en 2018-2019 au doctorat et, à la maîtrise, de 3,3 ans en 2009-2010 à 2,8 ans en 2021-2022. Le taux de diplomation est également en augmentation à ces deux niveaux.

4. Formation continue à visée professionnelle

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante pour l'UdeS. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants de mettre à jour leurs connaissances ou de se perfectionner dans un champ particulier du savoir ou dans un secteur précis du marché du travail. À cette fin, l'Université de Sherbrooke propose une offre de formation diversifiée et complémentaire composée de programmes courts (microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées) et de maîtrises fondées sur des pédagogies actives (mandats, cliniques, études de cas, approches par problèmes ou par projets, etc.). Plusieurs sont offerts à distance ou en mode hybride.

5. Internationalisation

Dans le contexte de la mondialisation des échanges sociaux, culturels ou économiques, la formation supérieure doit répondre aux enjeux de mobilité professionnelle internationale, de relations multiculturelles et de diversité des populations. Le processus d'internationalisation devient ainsi de plus en plus inhérent à la nature même de l'Université.

En 2023-2024, l'Université de Sherbrooke a accueilli 3 655 étudiantes et étudiants internationaux en provenance de 100 pays et territoires (principalement de la France pour 1 471 d'entre eux). La grande majorité des 299 stagiaires postdoctoraux provient aussi de l'international.

L'UdeS a introduit des mesures pour assurer le meilleur taux de réussite possible pour tous ces étudiantes et étudiants issus de contextes culturels très variés. Elle profite de plus de la présence de ces personnes de cultures différentes pour développer les compétences interculturelles dans l'ensemble de la communauté et l'ouvrir à la diversité culturelle.

Pour favoriser l'intégration universitaire et sociale des étudiantes et étudiants internationaux, l'Université de Sherbrooke a développé un programme d'accueil constitué de mesures de suivis en ligne et sur place, de rencontres, de visites guidées, d'activités sociales et de parrainage, d'ateliers sur le travail intellectuel, etc. En 2022, l'institution a lancé son nouveau Réseau des personnes alliées de l'interculturel qui regroupe des membres de la communauté universitaire qui s'engagent à promouvoir l'inclusion et la diversité culturelle sur les trois campus.

Les besoins particuliers de ce segment de la population étudiante sont également pris en compte afin de les préparer aux activités de stages et au travail sur le campus et hors campus. Par exemple, des formations sur les caractéristiques du monde du travail québécois sont offertes à tous les étudiants internationaux inscrits aux programmes en régime coopératif, ainsi qu'aux autres étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration qui le souhaitent, afin de les aider à rédiger leur curriculum vitae, à préparer leurs entrevues et adapter leur style de communication et leurs modes de fonctionnement aux codes culturels et aux usages particuliers de leur milieu d'accueil québécois. Un projet est aussi en cours pour aider les milieux de stages à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux dans leurs organisations.

Des mesures toutes particulières ont été implantées afin d'assurer l'accueil et l'intégration des personnes ukrainiennes et palestiniennes touchées par la guerre et les appuyer de manière concrète dans leur projet d'études aux trois cycles d'études pour les étudiantes et étudiants ainsi que pour les professeurs-chercheurs et professeures-chercheuses, notamment pour leur installation à Sherbrooke et dans le processus d'immigration ou de séjour au Canada. Entre autres, les personnes en provenance de ces pays peuvent bénéficier d'un processus accéléré pour le traitement des demandes d'admission, de la possibilité d'accommodement, d'un accompagnement personnalisé pour les demandes de papiers légaux et d'aide pour identifier des sources de revenus ou d'aide financière, d'aide à l'installation, de dons d'objets de première nécessité, d'un soutien financier d'urgence, etc.

AUTRES MESURES D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS

1. Plan d'action 2021-2026 pour et avec les peuples autochtones

L'Université de Sherbrooke inscrit au premier rang des valeurs qui l'animent une attention particulière aux personnes, au respect de la diversité et au rayonnement de chacun des membres de sa communauté. Avec la mise en œuvre du *Plan d'action 2021-2026 pour et avec les peuples autochtones*, l'UdeS formalise une série d'engagements visant à renforcer sa capacité à contribuer à la réussite éducative des étudiantes et étudiants autochtones et à accueillir et reconnaître les savoirs et les cultures autochtones sur ses campus et au sein de ses missions d'enseignement, de recherche et de services aux collectivités. Par des actions concertées prenant appui sur des collaborations avec les partenaires autochtones, l'UdeS s'est engagée à créer un milieu socialement et culturellement sécuritaire qui comprend les réalités et les enjeux des peuples autochtones afin de favoriser leur mieux-être, d'assurer leur plein développement et de contribuer à une société plus ouverte et plus juste.

2. Mesure de soutien à l'apprentissage

L'UdeS offre également une foule de mesures de soutien aux étudiantes et aux étudiants. Les **Centres d'entraide à l'étude par les pairs** offrent aux personnes nouvellement inscrites l'aide bénévole de tutrices et tuteurs expérimentés du même domaine d'études. Ces personnes tutrices sont présentes à la faculté pour répondre aux questions et supporter les nouvelles personnes étudiantes dans leurs apprentissages académiques.

La **veille téléphonique par les pairs** est une mesure préventive qui vise à faciliter la transition universitaire et l'intégration des nouvelles personnes étudiantes. Chaque personne nouvellement inscrite dans un programme participant de premier cycle ou de maîtrise bénéficie, à la mi-session, d'un échange téléphonique privilégié et personnalisé avec une personne étudiante expérimentée du même domaine d'études.

Les **Services à la clé** proposent des services d'entraide étudiante gratuits, adaptés et personnalisés notamment pour l'amélioration des langues française ou anglaise ou des conseils juridiques. Les **Centres d'aide** en mathématiques et en informatiques offrent quant à eux une aide gratuite à toute la communauté étudiante. Ils permettent entre autres aux personnes étudiantes de mieux comprendre la matière vue en classe et de bien se préparer aux examens.

L'Université de Sherbrooke se positionne comme un établissement d'enseignement inclusif dont les pratiques tiennent compte des besoins des membres de sa communauté étudiante, notamment des personnes qui relèvent le défi de la conciliation famille-études. C'est pourquoi l'UdeS a adopté, en 2019, la **Politique relative aux parents aux études** afin de mettre en place des conditions et un environnement propices à la réussite et à la diplomation des parents aux études.

Le réseau d'**Aides à la vie étudiante** (AVE) appuie les étudiantes et étudiants par des actions concrètes pour mieux les soutenir sur les plans personnel, universitaire et professionnel. Ce service à dimension humaine repose sur des membres du personnel qui offrent un soutien ponctuel et confidentiel à celles et ceux qui en font la demande. Plus de 115 AVE sont répartis dans tous les campus et toutes les facultés. L'étudiante ou l'étudiant qui anticipe ou qui vit une difficulté peut contacter un membre du réseau des AVE de son choix pour lui demander son soutien.

La **Pair-Mission** est un réseau de soutien psychologique qui offre un service d'écoute accessible, confidentiel et bienveillant pour et par les membres de la communauté étudiante de l'Université de Sherbrooke. Les personnes bénévoles aidantes de la Pair-Mission sont des étudiantes et des étudiants formés pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement vers les bonnes ressources.

Programmes d'activités de recherche

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE RECHERCHE

Poursuivre le développement de la recherche pour répondre aux grands enjeux sociétaux est une des quatre orientations du plan stratégique 2022-2025 de l'Université de Sherbrooke (UdeS). La recherche et l'innovation occuperont également une place primordiale dans l'exercice de planification stratégique de l'UdeS pour 2026-2030. Elles constitueront en effet un des huit grands chantiers identifiés par la nouvelle équipe de direction alors que l'Université entend propulser sa recherche au cœur de la société, en valorisant le savoir-faire de ses communautés et en répondant avec audace aux grands défis de notre époque. Notre pôle de recherche et d'innovation s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche;
- Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum recherche fondamentale-recherche appliquée-transfert des connaissances;
- Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation;
- Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche;
- Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité bilatérale.

Nos chercheuses et chercheurs travaillent sur des projets originaux et variés, mais tous ont l'objectif commun d'accélérer le développement des connaissances et les découvertes qui auront un impact sociétal et sur notre environnement. La force de cet impact résulte de partenariats avec la société, secteur privé, public et OBNL et d'un maillage intersectoriel des expertises et pour ce faire, la communauté UdeS s'est mobilisée autour de six thèmes fédérateurs. Ils constituent les **principales orientations de recherche** de l'Université de Sherbrooke.

Chaque thème est doté d'un budget et d'un comité dont le rôle est d'animer la communauté de recherche, que ses membres soient des personnes professeures, étudiantes ou du personnel de recherche. Cela comprend entre autres des séminaires, des activités d'intégration des personnes étudiantes dans les milieux de recherche et des rencontres d'échanges. Au total, on compte près de 865 professeures et professeurs impliqués dans les six thèmes fédérateurs de recherche à l'Université de Sherbrooke. Dans tous les développements technologiques issus de nos travaux, un accent particulier est mis sur l'importance de garder l'humain et la société au centre de nos préoccupations

1. Changements climatiques et environnement

L'objectif de ce thème est de contribuer à la mise en place de solutions économiques et pérennes face à des problèmes écologiques et sociétaux. Les chercheuses et chercheurs regroupés au sein de ce thème examinent les défis écologiques et environnementaux sous la loupe de leur propre discipline : biologie, chimie, droit, écologie, génie, géomatique, gestion, politique et santé. Il en résulte une expertise globale et multidisciplinaire menant à des solutions qui permettent de préserver à la fois les environnements naturels et sociaux.

2. Ère numérique : formations et organisations intelligentes

Ce thème a comme objectif de soutenir l'actualisation des grands systèmes – éducation, emploi, communication – en réponse à l'essor rapide et à l'accessibilité des technologies numériques. Les possibilités du numérique sont quasi-infinies, mais elles soulèvent également de nombreux défis éthiques, économiques et sociaux. De la réussite scolaire à l'intelligence artificielle, nos spécialistes étudient les possibilités et les impacts du numérique pour la génération actuelle et les futures.

3. Matériaux/procédés innovants et sciences quantiques

L'Université de Sherbrooke est un acteur clé de la révolution technologique et quantique grâce à la capacité de ses chercheuses et chercheurs à naviguer des sciences fondamentales vers les sciences appliquées. L'industrie mondiale se transforme, tant sur le plan virtuel que physique et l'évolution des matériaux représente donc un défi important. Qu'ils soient spécialistes de l'imagerie biomédicale, de la supraconductivité, de la valorisation des matériaux ou des calculs quantiques, une masse critique de chercheuses et chercheurs concentre ses activités autour de l'innovation technologique pour mieux répondre aux besoins émergents.

4. Santé : Promotion, prévention et approches de précision

La prévalence accrue des maladies chroniques, dont celles pour lesquelles la prévention est possible, encourage la communauté de recherche à repousser les limites des soins de santé couramment déployés. Les défis à relever impliquent la nécessité d'explorer de nouvelles façons de faire et la mise en place de changements importants dans les champs traditionnels d'exercice. Ce thème a pour objectif d'encourager les approches personnalisées et interdisciplinaires dans la mise en place de programmes, services et politiques visant le maintien des personnes en santé dans une perspective d'autonomie et de responsabilisation.

5. Vieillessement de la population

Le vieillissement de la population représente un défi complexe et multifacetaire. C'est pourquoi ce thème favorise le maillage de la recherche intersectorielle des différentes dimensions du vieillissement. Les chercheuses et chercheurs membres de ce thème s'affairent à développer de nouvelles connaissances permettant d'identifier les impacts à venir dans les différentes sphères de la vie. Ils proposent et mettent en application des façons de faire adaptées pour soutenir un vieillissement actif et satisfaisant. Les expertises développées à l'UdeS ont un impact direct sur les populations et nos spécialistes préparent la relève à agir concrètement à faire face à cet enjeu.

6. Vivre ensemble : Cultures, pluralité, gouvernance et équité

L'UdeS est une université humaine, accueillante et inclusive. L'équité, la diversité et l'inclusion font partie de nos valeurs fondamentales. Des équipes de recherche composées d'individus porteurs de bagages uniques travaillent au sein de ce thème afin d'assurer l'équité dans les milieux de vie et de travail, ainsi que les services publics. Le regroupement de ces chercheuses et chercheurs provenant de divers horizons constitue une force certaine, favorisant un regard transversal sur les problèmes les plus complexes de notre temps.

FAITS ET CHIFFRES EN APPUI AUX ORIENTATIONS DE RECHERCHE

En 2024-2025, les revenus de recherche de l'Université de Sherbrooke ont atteint un total de 245,7 M\$. Au palmarès des universités canadiennes les plus actives en recherche de *Research Infosource*, l'UdeS se maintient dans le haut du tableau, arrivant à la 11^e place en 2024. Ce classement est basé sur les revenus de recherche de 2022-2023.

Nos infrastructures de recherche reconnues comptent 18 centres, 107 chaires, 7 instituts de recherche, 2 International Research Laboratory (Centre national de la recherche scientifique – CNRS) et un centre de recherche international du CNRS. Notre communauté de recherche regroupe 1 301 professeures et professeurs, 333 professeures et professeurs associés, 4 038 personnes étudiantes aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux et 951 personnels de direction, administratif et de soutien. En tout, ce sont 6 623 personnes qui œuvrent en recherche.

Programme de bourses de recherche

Parce que l'Université de Sherbrooke favorise la réussite étudiante, elle administre un programme de bourses d'excellence pour les études supérieures en recherche permettant de soutenir les étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat les plus performants pour toute la durée de leurs études. En 2024-2025, ce programme a permis d'octroyer 103 nouvelles bourses d'excellence dans toutes les disciplines. Ces bourses sont de 2 années à la maîtrise et 3 années au doctorat. Cet investissement majeur, dédié au soutien des personnes étudiantes en recherche, représente un montant total annuel de 5 M\$, si on inclut la poursuite des bourses octroyées les années précédentes.

Par ailleurs, elle dispose d'un programme de stages d'été d'initiation à la recherche en sciences sociales et humaines dont l'objectif est d'aviver l'étincelle de la recherche chez les étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle. Ce programme permet même d'accueillir des personnes étudiantes de l'Université Bishop's au sein des laboratoires de l'UdeS. En 2024-2025, 37 étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle ont ainsi eu l'occasion de développer leurs propres projets de recherche au cours d'un stage d'été.

Développement des plateformes scientifiques

Afin d'appuyer sa communauté de recherche, l'Université de Sherbrooke gère et entretient un important parc d'équipements et d'infrastructures de recherche. Elle contribue également à mettre sur pied des services spécialisés et à regrouper des expertises afin de soutenir et d'accélérer les découvertes de la communauté de recherche en créant des plateformes de recherche. Ces plateformes de recherche et d'expertises sont des éléments essentiels au développement de partenariats avec d'autres centres de recherche, partenaires privés ou institutionnels, au Canada comme à l'international. La mutualisation des ressources permet de maximiser l'impact de chaque dollar investi et de stimuler une collaboration multidisciplinaire. Cela se traduit par une réalisation accélérée des projets, le développement d'une expertise de pointe, un financement facilité et un meilleur retour sur investissement pour les partenaires et bailleurs de fonds. En 2024-2025, l'UdeS a poursuivi la mise en place de ces 23 plateformes afin d'en maximiser les retombées. Le réseau de plateformes compte 23 installations et 128 personnes hautement qualifiées, pour environ 2 100 usagers internes (72 %) et externes (28 %).

Partenariats et Transfert du savoir

Au fil des expériences, et notamment grâce au soutien du Groupe de partenariats d'affaires, elle a mis en place un écosystème de recherche partenariale unique, basé sur une véritable synergie entre le milieu de la recherche universitaire et celui des organisations. Le Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC) a mis sur pied un processus de transfert accéléré de la propriété intellectuelle vers les partenaires de l'UdeS. Au cours de l'année 2024-2025, le SARIC a signé 1 102 ententes de recherche signées de tous types (subventions et contrats), ainsi que 278 ententes de confidentialité, de transfert de données et de prêt de matériel ou de licences. De plus, le nombre d'ententes Mitacs conclues a fait un bond de 20 % pour atteindre 96 en 2024-25 (80 ententes en 2023-2024). Au total, 1 135 dossiers ont été traités par la section contrats du Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC) en 2024-2025.

Pour l'Université de Sherbrooke, il importe que la création de connaissances issue de ses travaux de recherche puisse être valorisée et transférée vers la société afin de l'aider à relever les défis auxquels elle est confrontée. TransferTech, la société de valorisation de l'UdeS, développe des liens entre les entreprises de toutes tailles et les chercheuses et chercheurs de l'Université de Sherbrooke et de nos centres de recherche affiliés.

En 2024-2025, TransferTech compte 7 technologies transférées, dont deux jeunes pousses. Son portfolio actif cumulatif compte 129 brevets délivrés et 309 en instance, 129 technologies transférées (35 jeunes pousses) et 247 inventions (29 % en sciences de la santé et humaines, 71 % en sciences naturelles et génie) pour un total de 658 inventeurs. TransferTech a par ailleurs contribué à l'obtention de 9 subventions de maturation, d'une valeur totale de plus de 5 M\$, afin de perfectionner les inventions et réduire les risques financiers pour les partenaires acquéreurs. Finalement, TransferTech affiche un taux de commercialisation de 54 %, sur une moyenne mobile de 3 ans, ce qui en fait une des sociétés de valorisation les plus performantes à l'échelle nord-américaine.

RÉALISATIONS MARQUANTES SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE

Un premier laboratoire mobile voué à la recherche sur le vieillissement au Québec

Institut de recherche rattaché à l'Université de Sherbrooke, le Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS franchit une étape importante dans sa mission de démocratiser la recherche en lançant son projet d'Unité mobile, une remorque équipée destinée à la recherche liée aux personnes âgées, qui sillonnera les routes de l'Estrie.

Puisque 70 % des personnes de 65 ans et plus vivent à l'extérieur de Sherbrooke, le CdRV pourra désormais rejoindre une plus grande diversité de personnes âgées à travers l'Estrie, grâce à son Unité mobile.

Les chercheuses et chercheurs du CdRV pourront se rendre dans les communautés rurales et éloignées ainsi que dans les centres de soins de longue durée et les résidences pour personnes âgées. Les résultats de leurs travaux de recherche seront ainsi plus représentatifs de la population âgée estrienne. De plus, de nouvelles pratiques plus personnalisées et mieux adaptées à sa réalité pourront être développées.

RE-MOVE : redonner mouvement et autonomie aux personnes paralysées grâce à la neuromodulation

John vit avec une lésion de la moelle épinière depuis plus de 30 ans, à la suite d'un accident de voiture survenu à l'âge de 16 ans. Depuis ce jour, il est tétraplégique, et sa vie est marquée par les défis quotidiens liés à sa paralysie. Au-delà des limitations physiques évidentes, c'est une série de souffrances invisibles qui façonnent son quotidien : spasmes musculaires, douleur neuropathique intense et vigilance constante face aux risques de santé liés à sa condition. Pourtant, il y a quelques années, une rencontre avec le Pr Christian Iorio-Morin a changé la vision de son état et lui a donné une lueur d'espoir. À l'aide de John et entouré d'une équipe interdisciplinaire impliquant 13 autres chercheurs, Christian Iorio-Morin, neurochirurgien et professeur-chercheur au Département de chirurgie de la FMSS, a mis sur pied RE-MOVE, un projet novateur qui vise à restaurer le mouvement chez des personnes paralysées, comme John.

Les algorithmes quantiques au service de la finance

L'Université de Sherbrooke innove une fois de plus en lançant le Pôle de recherche en finance quantique, qui repoussera les limites de l'informatique quantique pour faire face aux enjeux de l'industrie financière.

Bénéficiant d'un important soutien financier de la CDPQ, cette initiative marquante est née de la collaboration entre l'École de gestion et l'Institut quantique de l'UdeS. Ce nouveau pôle exploitera le potentiel de l'informatique quantique pour apporter des réponses à des problèmes et effectuer des calculs trop complexes pour un traitement efficace avec l'informatique classique. Cette approche servira notamment à développer de nouvelles approches et méthodes à la tarification des produits financiers et à la gestion des risques en finance et en assurance.

Cartographier l'occupation du territoire en un temps record

Les changements climatiques ont révélé l'urgence de connaître en continu l'évolution des sols de notre territoire afin de pouvoir prévenir ou amoindrir les conséquences de ses modifications.

Or, à ce jour cette information est coûteuse à acquérir et sa mise à jour prend des années. Une équipe de recherche de l'UdeS a répondu à l'appel du gouvernement du Québec en mettant à profit l'intelligence artificielle pour catégoriser tous les sols du territoire québécois et fournir en un temps record les précieuses cartes révélatrices de notre impact sur l'environnement.

Avec leur équipe de recherche, les professeurs Samuel Foucher et Étienne Clabaut, du Département de géomatique appliquée de l'Université de Sherbrooke, ont réussi à entraîner l'intelligence artificielle à lire des cartes satellites et à déterminer ce qui compose le sol : des surfaces naturelles comme les forêts, l'eau ou les prairies, et les surfaces créées par l'humain comme les routes, les bâtiments ou les stationnements. En décodant la composition des surfaces, l'intelligence artificielle peut en quelques heures effectuer ce travail de précision qui demandait auparavant des années, sans compter les erreurs humaines qui faussaient les données.

Cette avancée dans le suivi des transformations du territoire, comme la perte de surfaces naturelles au profit de l'étalement urbain, vient faire faire un pas de géant pour prévenir des conséquences ou y réagir plus rapidement, qu'on parle d'îlots de chaleur, de disparition de milieux humides, de feux de forêts, de sécheresses ou d'inondations. L'efficacité de ce système permet de suivre l'évolution du territoire, chiffres à l'appui, comme le pourcentage précis de la diminution de la forêt pour une période et dans un secteur donné.

L'Institut quantique de l'UdeS rejoint l'Open Quantum Institute

L'Université de Sherbrooke, par l'entremise de l'Institut quantique (IQ), franchit une nouvelle étape dans son engagement envers la science et le développement durable en adhérant à l'Open Quantum Institute (OQI). Cette initiative internationale, hébergée au CERN et soutenue par la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), vise à démocratiser l'accès aux technologies quantiques et à les mettre au service des grands enjeux mondiaux.

L'OQI, qui s'inscrit dans la lignée des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, rassemble des institutions de pointe autour d'une ambition commune : mobiliser la puissance de la science quantique pour répondre aux défis planétaires, de la transition énergétique à la sécurité alimentaire. Par son adhésion, l'Institut quantique contribuera plus particulièrement à deux des quatre piliers fondateurs de la mission de l'OQI.

Pour l'Université de Sherbrooke, cette intégration à l'OQI s'inscrit dans une vision inclusive et responsable de la science. Elle réaffirme son engagement à intégrer les ODD dans ses missions d'enseignement, de recherche et d'innovation.

Réduire l'inégalité des chances dès la petite enfance

Animée par une vision de société plus juste, Marie-Michèle Brossard souhaite transformer les inégalités, dès les premières étapes de la vie en favorisant l'accès à des services éducatifs de qualité pour les enfants vulnérables. Grâce à l'obtention de la prestigieuse bourse de la Fondation

Pierre Elliott Trudeau, elle concrétise son rêve de devenir une chercheuse influente et de soutenir les communautés, tant au niveau local qu'international.

La doctorante en psychoéducation de l'Université de Sherbrooke, dirigée par la professeure Marie-Josée Letarte, s'intéresse plus précisément au rôle de protection des services de garde éducatifs de qualité sur le développement socioaffectif des tout-petits confrontés à des facteurs d'adversité dès l'âge de deux ans.

Les recherches démontrent que des soins attentifs et sensibles prodigués par des adultes bienveillants peuvent constituer un véritable levier de protection pour les enfants vivant dans des contextes d'adversité. Cependant, au Québec, plus de la moitié des milieux de garde sont jugés de qualité minimale, ce qui soulève des enjeux sociaux et économiques majeurs.

Une équipe étudiante en droit engagée pour les jeunes

La condition des enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), ainsi que la durée des interventions sociojudiciaires qui en découlent, soulèvent des enjeux d'actualité qui préoccupent l'ensemble de la société. C'est dans ce contexte que l'équipe interuniversitaire dirigée par la professeure Carmen Lavallée (Observatoire sur les droits de l'enfant) ont mené l'Étude sur la trajectoire sociojudiciaire des enfants dont la situation est prise en charge sous la LPJ (TRAJUD).

Cette recherche, financée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Justice du Québec, s'intéresse à la durée de l'intervention en protection de la jeunesse et à la relation entre les acteurs sociaux et judiciaires lorsque la situation est judiciairisée.

Grâce à une approche combinant des analyses quantitatives, qualitatives et juridiques, l'étude révèle que le taux de judiciairisation se maintient malgré plusieurs modifications législatives visant à privilégier les approches collaboratives. L'étude met également en lumière le rôle déterminant du manque de ressources consacrées à la protection de la jeunesse dans la durée de l'intervention judiciairisée, tout en soulignant les propos généralement positifs des acteurs sociaux et judiciaires concernés quant à leur collaboration.

Réalisée sur une période de quatre ans, cette recherche multidisciplinaire est le fruit du travail concerté de nombreuses personnes, dont des auxiliaires de recherche issus de tous les cycles d'études de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.



Rapport sur les perspectives de développement

Priorités de développement (p. 89)

Orientations en lien avec la politique québécoise de financement des universités (p. 94)

Plan stratégique 2022-2025 *Oser l'expérience* (p. 97)

Priorités de développement

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2025

En 2022, l'Université de Sherbrooke a lancé son plan stratégique 2022-2025 *Oser l'expérience* comportant quatre orientations stratégiques qui permettent à l'Université d'agir comme un levier de transformation sociale et de développement durable :

1. Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante
2. Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux
3. Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive
4. Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique

Chaque année, un suivi et une évaluation du plan stratégique sont présentés au conseil d'administration. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'état de l'avancement de l'UdeS sur l'ensemble des objectifs stratégiques en date de mai 2025. Après 3 ans de mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025, les résultats globaux sont concluants et témoignent des efforts investis dans sa réalisation.

	ÉTAT D'AVANCEMENT			
	75%-100%	50%-75%	25%-50%	0%-25%
Mesures				
Global	85%	11 %	2 %	2 %
Par orientation				
Orientation 1 30 mesures	27	2	1	0
Orientation 2 21 mesures	18	2	0	1
Orientation 3 21 mesures	17	2	1	1
Orientation 4 28 mesures	23	5	0	0

Le 1^{er} juin 2025, l'Université de Sherbrooke a changé officiellement de direction. Le nouveau recteur, Jean-Pierre Perreault, et son équipe ont pris leurs nouvelles fonctions pour un mandat de cinq ans.

Le comité de direction de l'Université a démarré en septembre 2025 un processus de planification stratégique. La démarche s'articule autour des huit chantiers thématiques suivants, qui reflètent les orientations présentées par le recteur Perreault dans son plan de campagne :

- Mieux-être
- Recrutement
- Offre de formation et réussite
- Recherche et innovation
- Intelligence artificielle
- Gestion efficace et responsable
- Internationalisation
- Notoriété et relations gouvernementales

Les travaux des chantiers permettront de dégager les grandes orientations et priorités stratégiques de l'UdeS pour l'avenir. Le plan stratégique 2026-2030 devrait être adopté au printemps 2026.

D'ici là, nous poursuivrons notre élan comme grande institution humaine et engagée dans son milieu, quatre champs d'action sont identifiés comme prioritaires pour l'année 2025 à 2026 :

1. Faire évoluer les programmes de formation dans l'anticipation des impacts l'intelligence artificielle sur la transformation des professions
2. Contribuer comme un partenaire de premier plan à la co-construction de solutions multidisciplinaires pour assurer la souveraineté technologique
3. Poursuivre la saine gestion financière dans un contexte fluctuant
4. Relever les défis liés aux besoins en matière d'infrastructure

Les progrès réalisés dans chacun de ces volets contribueront à la réalisation d'un grand nombre d'actions prioritaires définies dans le plan stratégique 2022-2025 et mettront la table pour la mise en œuvre du prochain plan stratégique.

Priorité 1 : L'évolution des programmes de formation dans l'anticipation des impacts l'IA sur la transformation des professions

Les programmes et l'expérience étudiante sont au cœur de la mission de l'Université de Sherbrooke. L'émergence de l'intelligence artificielle transforme profondément les besoins en formation et les compétences requises pour évoluer dans le monde du travail de demain. En réponse à cette transformation sociétale, l'UdeS s'engage à analyser activement les impacts de l'IA sur les professions futures et à définir des stratégies à court et moyen terme pour faire évoluer ses programmes. L'objectif est d'assurer le développement des compétences essentielles et de mieux préparer les étudiantes et étudiants aux réalités professionnelles émergentes.

Cette démarche mobilisera l'ensemble du corps enseignant afin d'adopter une approche transversale dans l'identification des enjeux et la mise en œuvre de solutions, tant en génie et en médecine qu'en sciences humaines et sociales. La réflexion portera également sur les implications de l'IA pour la recherche, un volet qui concerne non seulement les chercheuses et chercheurs chevronnés, mais aussi les étudiantes et étudiants engagés dans des projets de recherche, et ce, dès le premier cycle.

L'Université vise à se doter d'un plan d'action en matière d'Intelligence artificielle en octobre 2025, avec la mise en œuvre des premières initiatives dès **l'automne 2025**, qui consisteront en une série d'activités de formation et de sensibilisation à l'intelligence artificielle.

D'autre part, nous continuerons nos démarches pour augmenter notre capacité d'accueil dans des programmes qui répondent aux besoins du marché de travail autant en génie qu'en psychologie.

Priorité 2 : La co-construction de solutions multidisciplinaires pour assurer la souveraineté technologique

Le contexte mondial actuel est caractérisé par une instabilité persistante et des transformations profondes. La recherche, l'innovation, l'attraction et la rétention des meilleures personnes de talent n'ont jamais été autant importantes pour la sécurité et la prospérité du Québec, et les universités incarnent des lieux stratégiques pour poursuivre ces objectifs.

L'Université de Sherbrooke poursuivra le développement de ces forces de recherche reconnues dans des domaines de valeur stratégique tels que l'ARN, les sciences quantiques, la microélectronique, ainsi que dans d'autres secteurs émergents. Combinées à une approche partenariale solide, ces expertises placent l'Université en position privilégiée pour contribuer activement à la souveraineté technologique du Québec.

Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke s'engage à mettre de l'avant l'importance d'une approche multidisciplinaire en recherche sur les technologies avancées. Cette perspective permettra d'intégrer les enjeux sociaux et éthiques au cœur des réflexions stratégiques, assurant ainsi une mise en société responsable et éclairée de ces technologies et une approche plus globale à la souveraineté technologique.

Finalement, notre institution demeure convaincue de l'importance d'attirer et de retenir les meilleurs talents, de façon ciblée et stratégique. Nos efforts de recrutement, notamment auprès des étudiants des deuxième et troisième cycles, visent à attirer les meilleures personnes étudiantes de partout dans le monde, afin qu'elles collaborent à l'avancement de projets de recherche répondant aux besoins et aux enjeux de l'ensemble de la société.

C'est en contribuant directement à renforcer notre écosystème riche et dynamique, et en offrant des services d'appui à l'intégration que nous réussirons à garder les meilleures personnes au Québec et à mettre leurs talents au service du Québec.

Priorité 3 : Poursuivre la saine gestion financière

En tant qu'université située hors des grands centres urbains, l'Université de Sherbrooke est particulièrement sensible à l'importance d'offrir une formation de qualité qui favorise l'attraction et la rétention des étudiantes, des étudiants et des talents hautement qualifiés en région. Sa croissance, supérieure à la moyenne provinciale, témoigne de la pertinence de son approche pédagogique axée sur l'apprentissage actif, notamment par le travail en petits groupes et l'intégration de stages dans 85 % de ses programmes.

Cependant, la nouvelle formule de financement universitaire, conçue pour stabiliser les établissements en décroissance, a eu des répercussions négatives importantes pour l'UdeS. L'évolution insuffisante de l'enveloppe budgétaire gouvernementale en 2025-2026, combinée aux répercussions de la récente politique de financement des universités, ont entraîné un déficit de 22 millions de dollars pour notre établissement.

Fidèle à sa mission, l'Université de Sherbrooke s'est rapidement mobilisée pour atténuer les impacts de ce déficit en adoptant une approche stratégique. Elle a mis en place un plan de développement et de redressement reposant sur deux leviers complémentaires : la génération de nouveaux revenus et la réduction des dépenses. Ce plan vise à maintenir les ressources essentielles à la qualité de nos services et à la réalisation de nos actions stratégiques.

Un suivi rigoureux sera assuré tout au long de l'année, incluant un dialogue soutenu avec le ministère de l'Enseignement supérieur, afin de mettre en œuvre des solutions durables et assurer la pérennité de notre modèle universitaire.

Priorité 4 : Développement des infrastructures

L'augmentation de la capacité d'accueil de l'Université de Sherbrooke, notamment dans les domaines prioritaires, nécessite à la fois la mise à niveau des espaces existants et la construction de nouvelles installations. Or, les réductions des budgets gouvernementaux alloués aux infrastructures freinent considérablement l'avancement de projets déjà en cours ou approuvés.

Le déficit d'espaces reconnu à l'UdeS, actuellement estimé à près de **33 500 m² nets**, soit **16,9 %** pour l'ensemble des campus, représente un enjeu majeur. Ce manque d'espace compromet la capacité de l'Université à répondre adéquatement aux besoins croissants en formation, particulièrement dans les secteurs prioritaires du gouvernement.

Dans le contexte de l'expansion de certains programmes liés aux besoins de main-d'œuvre, ainsi que l'engagement de l'UdeS de favoriser un apprentissage actif et expérientiel en présence, il est impératif de poursuivre les projets d'infrastructure déjà planifiés, notamment en santé, en génie et en éducation et de lancer rapidement de nouveaux projets d'agrandissement et de réaménagement.

L'Université de Sherbrooke réaffirme sa volonté de collaborer étroitement avec le gouvernement afin de faire progresser ses projets prioritaires en matière d'infrastructure, dans le but de répondre aux besoins actuels et futurs de sa communauté étudiante.

Conclusion

L'Université de Sherbrooke poursuivra la mise en œuvre des activités prévues dans son plan stratégique actuel, tout en élaborant une vision renouvelée pour l'avenir. Pour atteindre ses objectifs, elle continuera de faire progresser ses grandes priorités en matière de formation, de recherche et de développement des infrastructures, tout en maintenant le cap vers un retour rapide à l'équilibre budgétaire.

Le processus de planification stratégique en cours permettra à l'UdeS d'approfondir sa réflexion et d'intensifier ses actions, afin de contribuer activement à la résolution des enjeux sociaux majeurs. Forte de son expertise reconnue et de ses atouts institutionnels, l'Université est bien positionnée pour continuer de jouer un rôle de premier plan dans la transformation de la société.

Orientations en lien avec la politique québécoise de financement des universités

Rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, particulièrement dans les régions non métropolitaines	
Orientations du plan stratégique de l'UdeS	Objectifs du plan stratégique de l'UdeS
Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante	<ul style="list-style-type: none"> 1.1 Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie 1.2. Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes 1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie 1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives 1.5. Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements 1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales 1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs
Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche 2.2. Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances » 2.3. Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation 2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche 2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive	<ul style="list-style-type: none"> 3.1. Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement 3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles

	3.5. Engager l'ensemble des membres de la communauté universitaire dans la lutte aux changements climatiques et dans la protection des écosystèmes
Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique	4.1. Favoriser l'engagement et la mobilisation des membres du personnel par des stratégies institutionnelles qui les appuient dans leur cheminement de carrière 4.2. Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle 4.4. Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique 4.5. Mobiliser et accompagner les personnes dans l'amélioration de nos façons de travailler
Répondre à la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise	
Orientations du plan stratégique de l'UdeS	Objectifs du plan stratégique de l'UdeS
Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante	1.1. Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie 1.2. Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes 1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie 1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives 1.5. Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements 1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales 1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs
Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux	2.1. Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche 2.2. Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances » 2.3. Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation

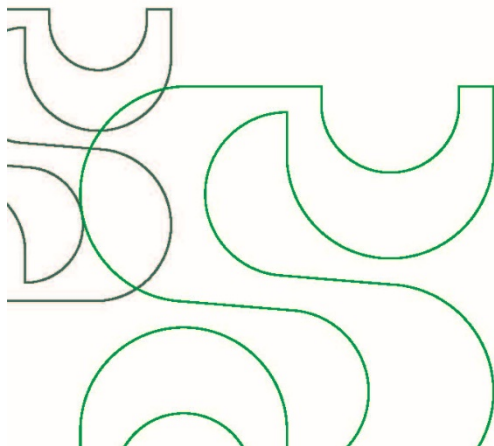
	<p>2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche</p> <p>2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale</p>
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive	<p>3.1 Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement</p> <p>3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles</p> <p>3.4. Répondre aux défis sociaux et technologiques de la transition climatique par des solutions concrètes, tout en enrichissant la mission universitaire</p>
Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique	<p>4.2. Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle</p> <p>4.4. Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique</p>
Contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française	
Orientations du plan stratégique de l'UdeS	Objectifs du plan stratégique de l'UdeS
Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante	<p>1.1 Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie</p> <p>1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie</p> <p>1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives</p> <p>1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales</p> <p>1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs</p>
Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux	<p>2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche</p> <p>2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale</p>
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive	<p>3.1. Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement</p> <p>3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles</p>



OSER

l'expérience

2022-2025
Plan stratégique



VALEURS

La grande UNIVERSITÉ HUMAINE

L'UdeS, c'est une communauté où chaque personne puise sa force dans les relations humaines. La proximité, l'accueil, l'accessibilité et l'ouverture à l'autre contribuent à la qualité de notre milieu d'études, de travail et de vie.

L'ENGAGEMENT, le trait d'union de nos forces

Ce qui anime fondamentalement la communauté UdeS, c'est le fort sentiment d'appartenance de ses membres et la fierté de ce que nous réalisons individuellement et collectivement pour répondre aux besoins et aux enjeux actuels et futurs. C'est par l'engagement que s'exprime notre responsabilité sociale et personnelle.

L'INNOVATION, le choix de sortir des sentiers battus

L'innovation fait partie intégrante de notre ADN et nous permet de nous positionner à l'avant-garde. Pour innover, nous osons penser autrement, prendre des risques, faire preuve d'imagination et d'originalité. Innover, c'est exprimer sa créativité.

L'EXCELLENCE, le sceau UdeS

L'UdeS est un pôle universitaire de référence et se distingue par ses standards de qualité élevés autant en enseignement qu'en recherche. Ici, nous savons combiner efficacité et collaboration afin de nous adapter agilement. Exceller implique l'inventivité et la rigueur dans l'action pour bâtir notre société de demain.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante

L'expérience étudiante globale et une approche personnalisée au cœur de nos actions

2

Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux

Un pôle de recherche et d'innovation en plein essor pour trouver les solutions de demain

3

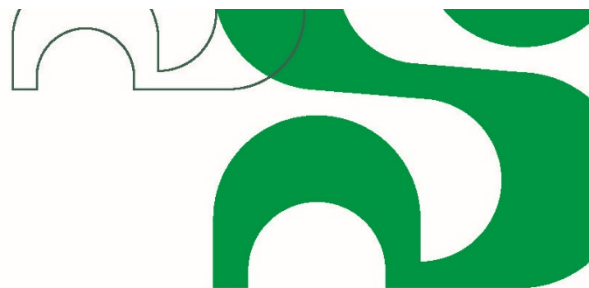
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive

Une communauté inspirée par sa diversité dans un milieu d'étude et de travail ouvert, vert et fier de l'être

4

Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique

Une université qui rassemble des personnes engagées qui changent le monde

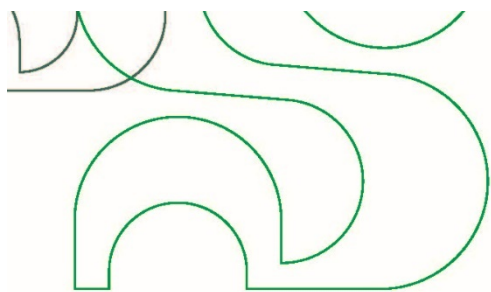


- 1.1. Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie
- 1.2. Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes
- 1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie
- 1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives
- 1.5. Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements
- 1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales
- 1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs

- 2.1. Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche
- 2.2. Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances »
- 2.3. Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation
- 2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche
- 2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale

- 3.1. Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement
- 3.2. Faire des arts et de la culture un outil de développement et de rayonnement de notre communauté universitaire
- 3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles
- 3.4. Répondre aux défis sociaux et technologiques de la transition climatique par des solutions concrètes, tout en enrichissant la mission universitaire
- 3.5. Engager l'ensemble des membres de la communauté universitaire dans la lutte aux changements climatiques et dans la protection des écosystèmes
- 3.6. Devenir une référence internationale dans la mitigation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un objectif de carboneutralité

- 4.1. Favoriser l'engagement et la mobilisation des membres du personnel par des stratégies institutionnelles qui les appuient dans leur cheminement de carrière
- 4.2. Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle
- 4.3. Tirer parti de la vitalité du Campus de Longueuil pour assurer le développement et le rayonnement de l'UdeS
- 4.4. Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique
- 4.5. Mobiliser et accompagner les personnes dans l'amélioration de nos façons de travailler
- 4.6. Protéger nos actifs informationnels en conformité aux normes et en sensibilisant la communauté universitaire aux enjeux de la sécurité de l'information



VISION

GRANDE UNIVERSITÉ
DE RECHERCHE RECONNUE POUR
L'ORIGINALITÉ
DE SES PROGRAMMES, L'UDES
S'ENGAGE
AVEC SES COMMUNAUTÉS POUR FORMER
DES CITOYENNES ET CITOYENS
RESPONSABLES
QUI CHANGENT LE MONDE.

USherbrooke.ca

UdS Université de
Sherbrooke

